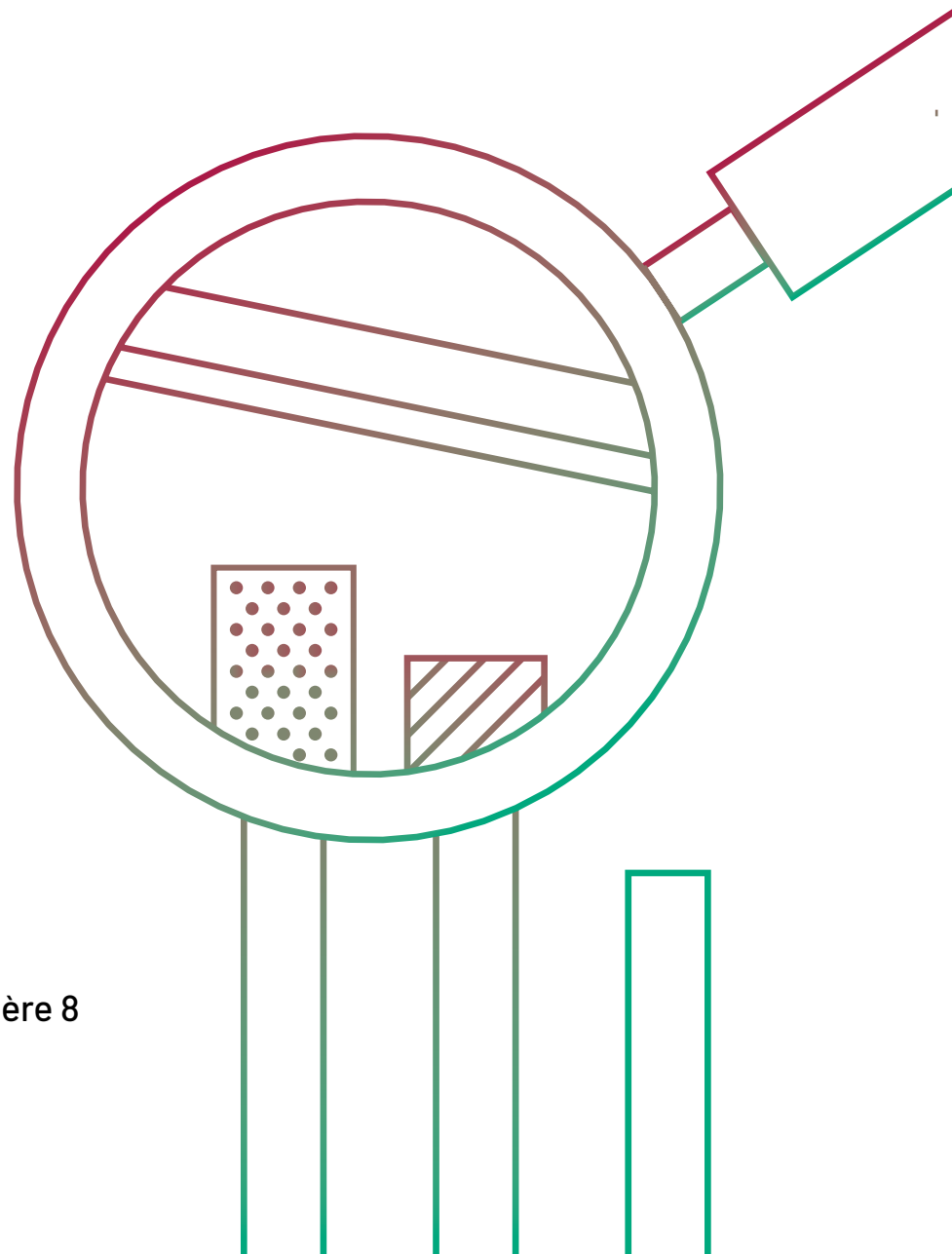
décadréE
pour l'égalité dans les médias

2026

RAPPORT

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES SEXISTES



Novembre 2026

décadréE
Rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève
www.decadree.com

PRÉAMBULE 3.

RÉSUMÉ

Ce rapport analyse le traitement médiatique des violences sexistes dans les médias romands à partir d'un corpus de 2'542 articles publiés en 2025. À l'aide d'une méthodologie reposant sur douze critères d'évaluation, combinant analyse automatisée et validation humaine, il compare les résultats aux études publiées en 2020 et 2023. Les résultats montrent une stabilité globale de la qualité du traitement médiatique, accompagnée d'améliorations, notamment dans l'usage du terme « féminicide » et la diminution des contenus les plus problématiques. Toutefois, plusieurs limites persistent, parmi lesquelles le maintien de stéréotypes, la faible contextualisation des violences comme phénomène structurel, le recul des dimensions préventives et l'augmentation des articles donnant exclusivement la parole aux auteurs de violences. Le rapport souligne enfin le rôle essentiel des médias dans la prévention des violences sexistes et l'importance de renforcer les ressources et la formation des professionnel·les de l'information.

ABSTRACT

This report examines media coverage of gender-based violence in French-speaking Swiss media through the analysis of 2,542 articles published in 2025. Using a methodology based on twelve evaluation criteria, combining automated analysis with human validation, it compares findings with previous studies conducted in 2020 and 2023. The results indicate an overall stability in media coverage quality, alongside improvements such as the increased use of the term *femicide* and a decline in the most problematic reporting practices. However, persistent challenges remain, including the continued use of stereotypes, limited framing of violence as a structural phenomenon, a decline in preventive content, and a growing number of articles giving voice exclusively to perpetrators. The report highlights the crucial role of the media in preventing gender-based violence and stresses the need to strengthen journalistic resources and professional training.

4.

TABLE DES MATIÈRES 5.

PRÉAMBULE 3

INTRODUCTION 6

LE CORPUS 9

MÉTHODOLOGIE 10

PROVENANCE ET TYPE D'ARTICLE 12

LES TYPES DE VIOLENCES TRAITÉES 14

LA RÉPARTITION DANS LES RUBRIQUES 16

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES SEXISTES 17

ANALYSE GÉNÉRALE 17

LA MOYENNE ET LE CONTEXTE 18

LES VIOLENCES ET LEUR TRAITEMENT 20

LES DESCRIPTIONS DES VIOLENCES ET LE CONTENU DES ARTICLES 25

ANALYSE DE LA FORME 25

LE CARACTÈRE PRÉVENTIF 30

DESCRIPTIONS DES RAPPORTS DE POUVOIR 34

LA DESCRIPTION DES PROTAGONISTES 37

LA MENTION DES NATIONALITÉS OU DE L'ORIGINE 40

DESCRIPTION DES MÉCANISMES PROPRES AUX VIOLENCES 42

USAGE DU TERME FÉMINICIDE 46

ANALYSE PAR MÉDIA 48

CONCLUSION 50

ANNEXE TABLEAU MÉTHODOLOGIQUE 52

ANNEXE DICTIONNAIRES ET MOTS-CLÉS 54

BIBLIOGRAPHIE 56

RÉFÉRENCES 56

IMPRESSUM 58

6. INTRODUCTION

Cela fait maintenant 10 ans que décadréE travaille sur le traitement médiatique des violences sexistes. Six ans se sont écoulés depuis la publication du premier rapport sur la question en 2020 et trois depuis le second.

Les choses évoluent, certes, mais lentement. La précarisation des médias et des journalistes en Suisse romande et dans le monde n'aide pas. En effet, depuis la publication du dernier rapport plusieurs médias ont vécu des vagues de licenciements et des restructurations, entraînant une baisse des ressources. Plus encore, les médias se voient de plus en plus attaqués. Ainsi en 2025, année de notre récolte de données, plusieurs mesures superprovisionnelles ont contraint des médias à retirer leur article enquêtant sur des affaires de violences sexistes.

Le métier de journaliste est un métier exigeant qui demande de nombreuses ressources. Ce métier nécessite du temps et des ressources pour mener une enquête. Il nécessite une formation initiale de qualité et des formations continues régulières pour se tenir au fait de l'actualité et la couvrir de manière adéquate. En 2024, la confédération publiait d'ailleurs un document nommant les standards minimaux pour la formation initiale et continue en matière de violences sur le genre pour les journalistes. Malheureusement, ce document est encore loin d'être respecté.

Les médias jouent un rôle essentiel dans la société, tant comme véritables acteurs de prévention et d'information, que comme acteurs de la démocratie. Ainsi, la précarisation des médias précarise la société entière. Alors que les opinions se polarisent de plus en plus, ces constats ne peuvent qu'inquiéter.

Dans son rapport 2022 évaluant l'implémentation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) en Suisse, l'organisme d'évaluation de ce rapport (le Grevio) souligne l'importance du rôle des médias et des initiatives régulant le traitement médiatique des violences sexistes.

Ce rapport fait suite à deux premières analyses de décadréE publiées en 2020 puis en 2023. Elles démontraient les nombreux progrès à faire en matière de traitement des violences sexistes : que cela soit sur les vocabulaires utilisés, les sources citées ou encore la description des protagonistes, les médias perpétuaient de nombreux biais.

En 2026, un rapport de l'organisation AKAS (Addy Kassova Audience Strategy Ltd), *The Global Misogyny News Coverage Tracker,* pose des constats similaires. Plus encore, le rapport mentionne de grandes lacunes en ce qui concerne la couverture mondiale des violences basées sur le genre.

L'actualité ne manque pourtant pas. 2025, l'année de la récolte de données du présent rapport, fut une année meurtrière en Suisse en ce qui concerne le nombre de féminicides. En effet, entre 25 et 27 (selon la méthode de décompte) ont été perpétrés.

Plus encore, plusieurs procès très médiatisés se sont déroulés, comme le procès des affaires Depardieu, de Sean Combs ou encore Ramadan.

Pour finir, en 2024, puis en 2025 pour le procès en appel, l'affaire Mazan choquait le monde. De nombreux médias pariaient alors sur la prise de conscience sociétale qu'aurait suscitée cette affaire. Mais qu'en est-il réellement ?

LES VIOLENCES SEXISTES

→ DécadréE définit les violences sexistes comme suit :

> *Nous désignons par violence sexuelle et sexiste tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles binaires différents que la société attribue aux « hommes» et aux « femmes » et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend entre autres la menace de violence et la contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle. Elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Les femmes, les personnes mineures, ainsi que celles dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle et affective sort des normes y sont représentées en majorité.*

Il s'agit ainsi d'une définition qui considère les violences sexistes comme un phénomène structurel et sociétal. Celles-ci doivent se penser dans un continuum (Kelly : 1988) et dans des mécanismes globaux se nourrissant et s'entrecroisant.

PRINCIPAUX CONSTATS

Avec une moyenne de 0,24 [1] en 2026 contre 0,26 en 2023, le traitement médiatique des violences sexistes par les médias romands reste stable.

Nous observons d'ailleurs cette stabilité, en ce qui concerne la moyenne des articles faits divers. Celle-ci est de 0,16 pour le présent rapport, contre 0,15 en 2023.

On observe cependant des améliorations à plusieurs niveaux. D'une part, le nombre d'articles très problématiques (moyenne entre -1 et -0,5) diminue à 2 (0,1%) articles pour la présente étude, contre 23 (1%) pour l'étude de 2023 et 79 (7%) pour l'étude de 2020. Un constat positif, qui dénote un changement global parmi les médias.

1 Pour l'analyse des articles, 12 critères sont notés de -1 à 1. Chaque article obtient ensuite une moyenne.

Ce changement peut également se percevoir en observant la moyenne par média, puisque seulement 2 médias sur les 19 analysés voient leur moyenne baisser. Nous constatons donc une tendance à l'amélioration de manière générale.

Autre point positif à noter, l'augmentation de l'utilisation du terme féminicide. Celui-ci est actuellement présent dans 80% des articles parlant de féminicide contre 63% dans l'étude de 2023.

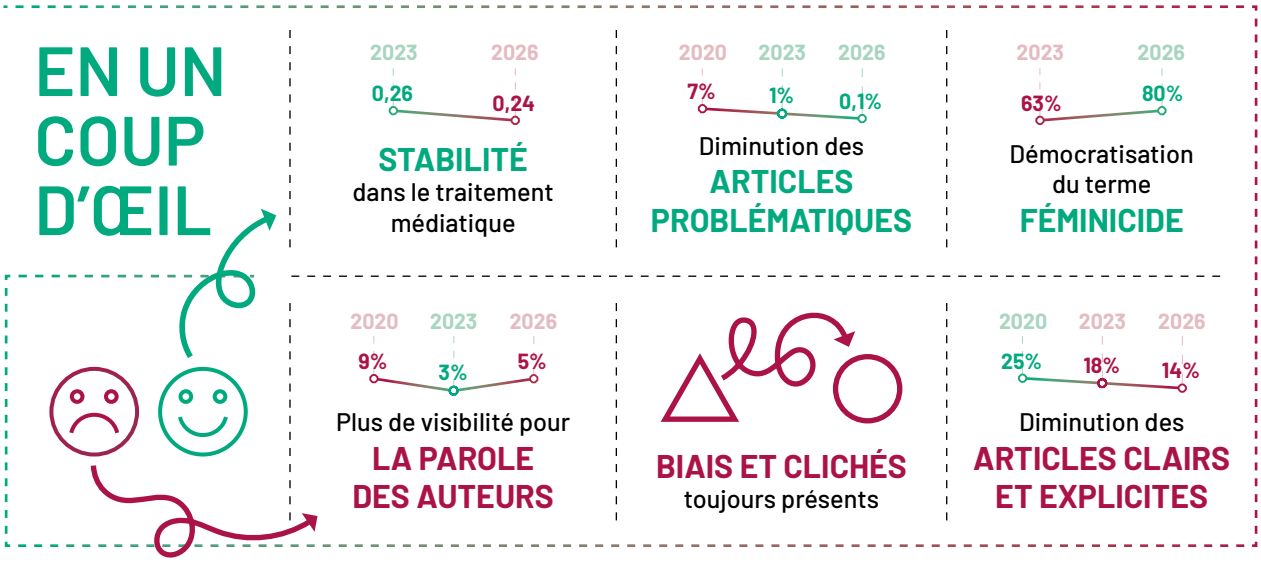
Malheureusement, ces aspects positifs sont contrebalancés par d'autres éléments.

Ainsi, le nombre d'articles donnant la parole uniquement aux auteurs de violences réaugmente dans la présente étude passant de 3% en 2023 à 5% en 2026, contre 9% en 2020. Ce constat résonne avec les retours de bâtons vis-à-vis des avancées féministes (ce phénomène est aussi nommé *backlash*, terme popularisé par Susan Faludi en 1991 dans *Backlash: The Undeclared War Against American Women)* et les stratégies de silenciation des victimes et des médias de plus en plus agressives.

De plus, nous observons que des améliorations identifiées en 2023 peinent à se confirmer. Ainsi, une étude plus poussée du vocabulaire utilisé par les médias pour parler des violences montre la coexistence de terminologies problématiques et stéréotypées (par ex. drame familial) avec des terminologies plus neutres et juridiques (par ex. violences domestiques). Nous observons ainsi que les biais et clichés peinent à s'effacer au profit de faits plus neutres.

Finalement, nous observons que les articles ayant une moyenne entre 1 et 0,51 diminuent. Ainsi, en 2020 nous dénombrions 25% d'article décrivant la violence de manière explicite et claire et participant à une démarche de sensibilisation, alors que ceux-ci diminuent à 18% en 2023 et à 14% en 2026.

Le constat général est ainsi mitigé.



LE CORPUS 9.

Pour ce rapport de 2026, le corpus analysé reste identique à celui du rapport publié en 2023. L'ensemble de la Suisse romande est ainsi représenté à travers des médias quotidiens et hebdomadaires, au format papier, web ou encore TV.

L'ensemble des articles analysés ont été publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

→ Les médias analysés sont :

- *Le Courrier*
- *La Tribune de Genève*
- *Le Temps*
- *RTS Info*
- *Le 24 heures*
- *Le Nouvelliste*
- *Léman Bleu*
- *20 minutes*
- *La télé*
- *lematin.ch*
- *Canal 9*
- *Swissinfo*
- *La Liberté*
- *Le Matin Dimanche et Femina*
- *Arcinfo*
- *Watson*
- *L'Illustré*
- *ATS*
- *Blick*

→ Les articles ont été récoltés via la plateforme Swissdox via les mots-clés suivants :

- *Violence et femme*
- *Harcèlement sexuel*
- *Harcèlement de rue*
- *Viol*
- *Attouchements sexuels*
- *Drame conjugal*
- *Drame familial*
- *Violences domestiques*
- *Drame passionnel*
- *Excision*
- *Mutilation*
- *Féminicide*
- *Contrainte sexuelle*

Afin de s'assurer que chaque article traite bien de violences sexistes, un second tri est effectué manuellement. Ce tri permet de supprimer de l'analyse les articles qui contiendraient les mots-clés sans réel lien avec les violences (par exemple l'usage du terme violé au sens de violer la loi). Nous supprimons également les articles qui même s'ils contiennent les mots-clés, ne contiennent pas assez d'éléments pour être analysés en profondeur (par exemple la mention unique des termes violences domestiques dans un article résumant un programme politique).

10.

MÉTHODOLOGIE

Chaque article identifié est analysé et codé selon la méthode d'analyse mise en place par décadréE depuis 2016.

En nous basant sur les analyses quantitatives préexistantes portant sur différentes formes de violences sexistes, comme les violences conjugales (Guérard et Lavender : 1999 ; Eaves : 2012 ; Sepulchre : 2019) et les viols (Meyers : 1997 ; McCormick : 1995), mais aussi sur les études portant sur les récits et les mythes entourant les violences sexistes (Madriz : 1997 ; Lochon : 2021) et sur leur influence sur le travail des médias et de la justice (Lieber, Greser, Perez-Rodrigoz : 2019), nous avons mis en place une méthodologie incluant 12 critères. Chaque critère est analysé par une échelle allant de -1 à 1, d'où découle par la suite une moyenne [2].

Notre méthodologie prend en compte le vocabulaire utilisé, les sources sollicitées, les informations non certifiées contenues dans l'article et leur hiérarchisation. Elle permet d'étudier également les éléments narratifs, tels que les portraits faits de la victime et de l'auteur [3] des violences ainsi que la narration des violences. Pour finir, nous examinons la présence d'éléments notamment la mention de statistiques et/ou de ressources d'aide, qui permettent d'évaluer la mise en perspective des violences et d'informer le lectorat.

La même méthodologie a été appliquée pour l'analyse des articles du rapport de 2020 et de 2023, permettant ainsi une comparaison de l'évolution du traitement médiatique des violences sexistes sur 6 ans.

D'autres éléments sont également ajoutés, comme la taille de l'article, sa provenance, la rédaction, mais aussi la présence d'une série de mots-clés permettant d'identifier la présence de certaines thématiques et phénomènes, comme le féminicide ou encore l'animalisation des auteurs de violence.

Alors que pour les rapports 2020 et 2023 l'analyse se faisait entièrement manuellement, l'analyse 2026 a été automatisée. En effet, grâce à une collaboration de plusieurs années avec le média Innovation Lab de la HES-SO Valais, nous avons pu mettre en place un logiciel utilisant des techniques de traitement automatique des langues (Natural Langage Processing, NLP [4] en anglais) et des analyses de textes faites par l'intelligence artificielle (IA) permettant d'analyser le traitement médiatique des violences sexistes pour chaque article.

---

2 Méthodologie complète expliquant les critères de notation en annexe.

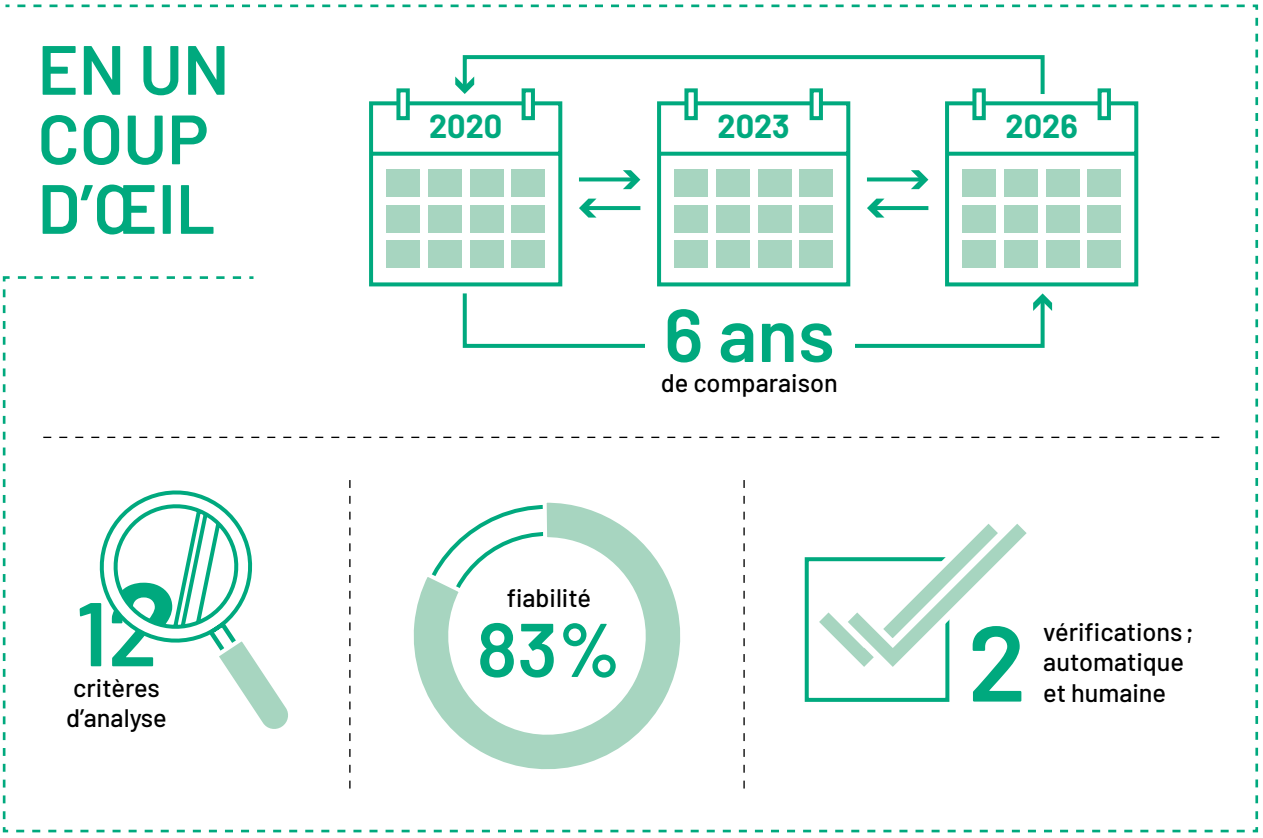
3 Nous faisons le choix de désigner les auteurs avec un accord à la majorité au masculin. Ainsi, nous visibilisons que la majorité des auteurs de violence sont des hommes cisgenre (dont l'identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance).

4 Utilisation d'algorithmes informatique pour traiter et analyser le langage humain, branche de l'intelligence artificielle.

Grâce à de nombreux tests, nous avons travaillé chaque critère séparément afin d'obtenir les résultats au plus proches de l'analyse manuelle. Ce travail a permis d'atteindre un taux de fiabilité de 83% avant le début de la récolte de données.

Chaque analyse automatisée a été doublée par une analyse et une correction humaine, afin de garantir la comparaison des données avec les précédents rapports. Il nous parait également important de rappeler que l'IA, si elle peut être une aide précieuse pour gagner du temps, contient de nombreux biais notamment racistes et sexistes. Le regard humain permet de garantir une analyse fiable dénuée de ces biais.

Pour une lecture facilitée, nous avons tout au long de ce rapport mentionné la méthodologie d'analyse en reprenant les items des précédents rapports. Cependant, en annexe de ce rapport, vous trouverez la méthodologie et la grille utilisées pour l'analyse et notamment les dictionnaires[5] mis en place.

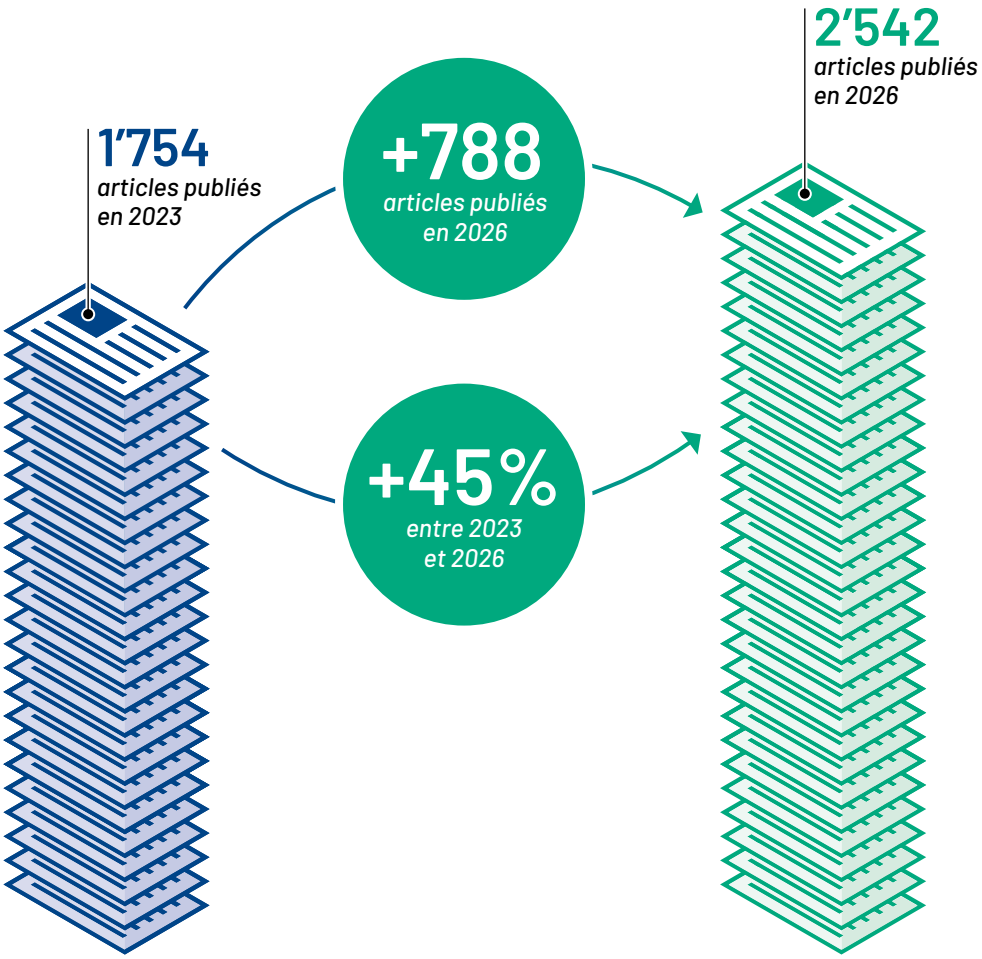


5 En traitement naturel des langues, les dictionnaires sont une liste de mot sur laquelle un traitement est appliqué. Dans notre cas, il s'agit par exemple, pour le dictionnaire concernant la minimisation des violences, d'un groupe de mots qui pourrait signifier que l'article ou un bout de l'article minimiserait les violences. Toujours dans ce cas, nous demandons au logiciel de nous indiquer si un mot ou groupe de mot de cette liste apparaît dans l'article analysé pour définir si oui ou non l'article minimise les violences.

PROVENANCE ET TYPE D'ARTICLE

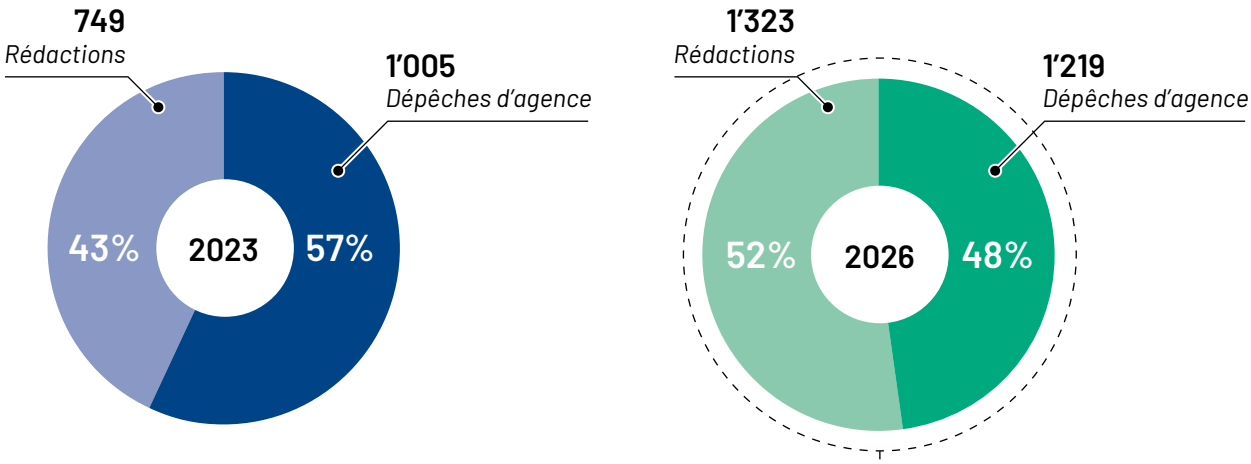
En comparaison avec le rapport publié en 2023, la taille du corpus du présent rapport change. Nous observons en effet une augmentation de la couverture médiatique des violences sexistes. En observant le tri fait via les mots-clés, le ratio entre le nombre total d'articles identifié via la plateforme swissdox et les articles portant sur les violences sexistes augmente à 1,6% (2026) contre 1,2% (2023). Les chiffres suisses s'inversent ainsi avec les chiffres mondiaux analysés par l'organisation AKAS (2026). En effet, le rapport estime la couverture mondiale des violences sexistes à 1,6% en 2017 et 1,3% en 2025. En Suisse, la couverture des violences sexistes semble augmenter alors qu'elle diminue au niveau mondial. Une donnée qu'il faudrait cependant confirmer.

Le second tri manuel des articles semble confirmer ces données. En effet, 788 articles ont été publiés en plus en 2026 qu'en 2023, soit 15 articles par semaines. Une donnée intéressante, qui montre que les violences sexistes ne manquent pas de visibilité médiatique.

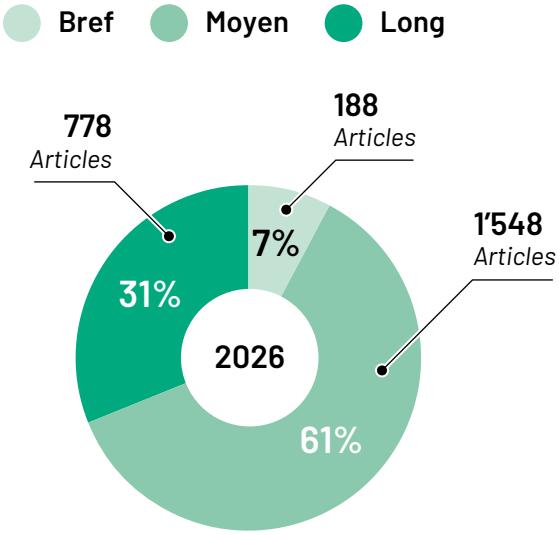


Nous observons également une différence significative entre les articles signés par des agences et les articles signés par les rédactions. En effet, alors qu'en 2023 une majorité d'articles provenaient d'agence, en 2026 les chiffres s'équilibrent, voir s'inversent puisque la majorité des articles sont maintenant signés par les rédactions[6].

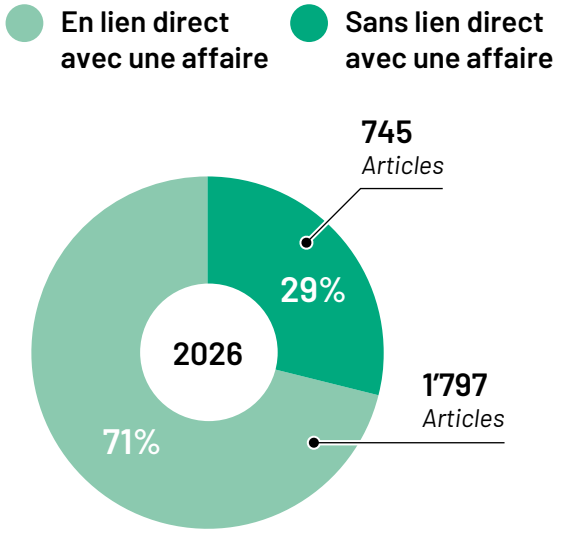
PROVENANCE DES ARTICLES



TAILLE DES ARTICLES



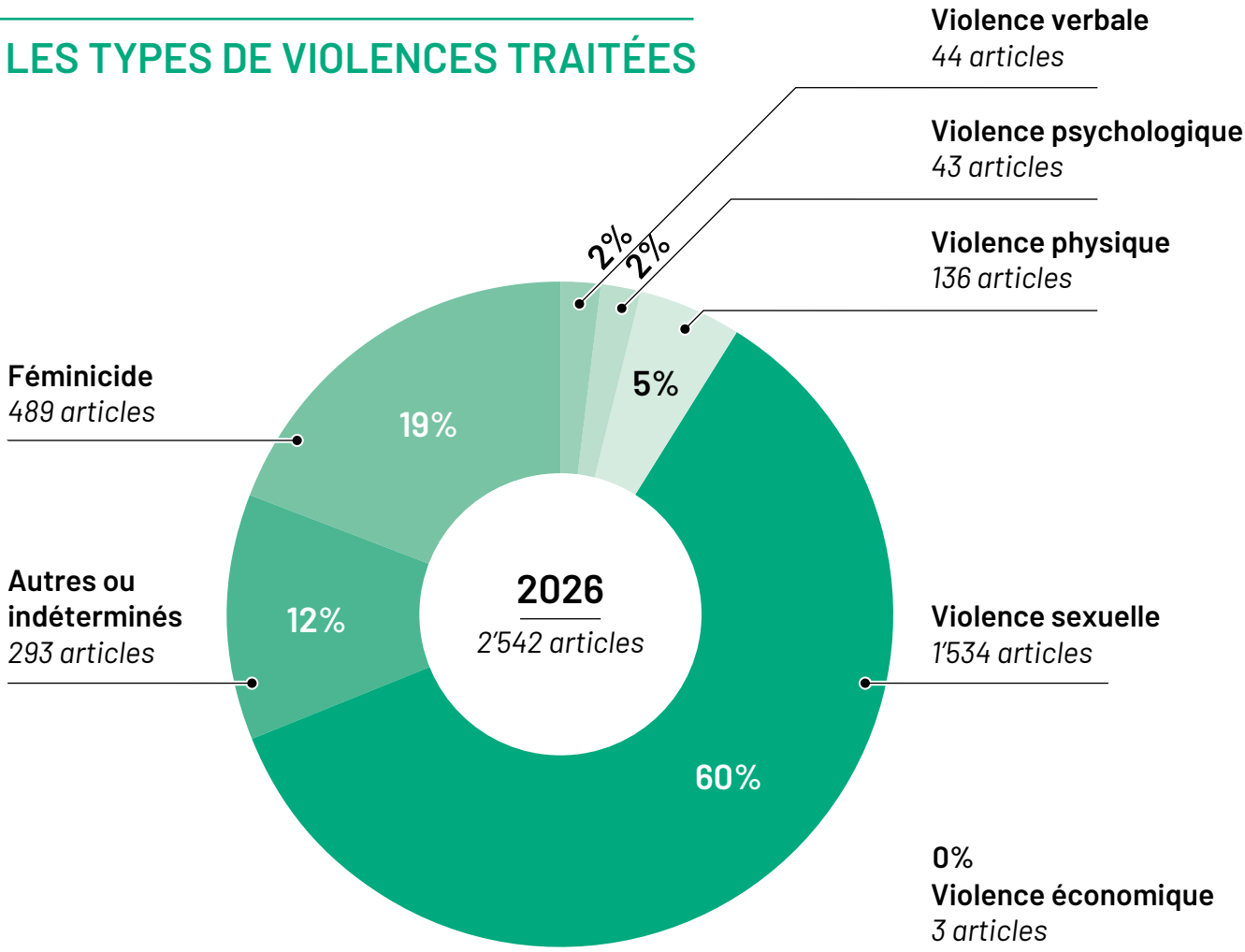
LIEN DIRECT AVEC UNE AFFAIRE



6 Un test de significativité du chi carré a été effectué pour confirmer ces données (p-value < 0,001).

14.

LES TYPES DE VIOLENCES TRAITÉES



Violence psychologique
Elle consiste à provoquer de la peur par l'intimidation ; à menacer de se nuire à soi-même, à son partenaire ou à ses enfants, à détruire des biens, voire des animaux de compagnie ; à jouer un « jeu psychologique » ou manipulateur ; ou à obliger à l'isolement de la personne, en la privant de voir ses amis, sa famille, d'aller à l'école ou au travail. — ONU

Violence verbale
La violence verbale est une atteinte personnelle, comme les critiques (en privé ou en public), la moquerie, les insultes particulièrement blessantes, les reproches au sujet de personnes aimées, la menace d'autres formes de violence contre la victime ou une personne qui lui est chère. — Conseil de l'Europe

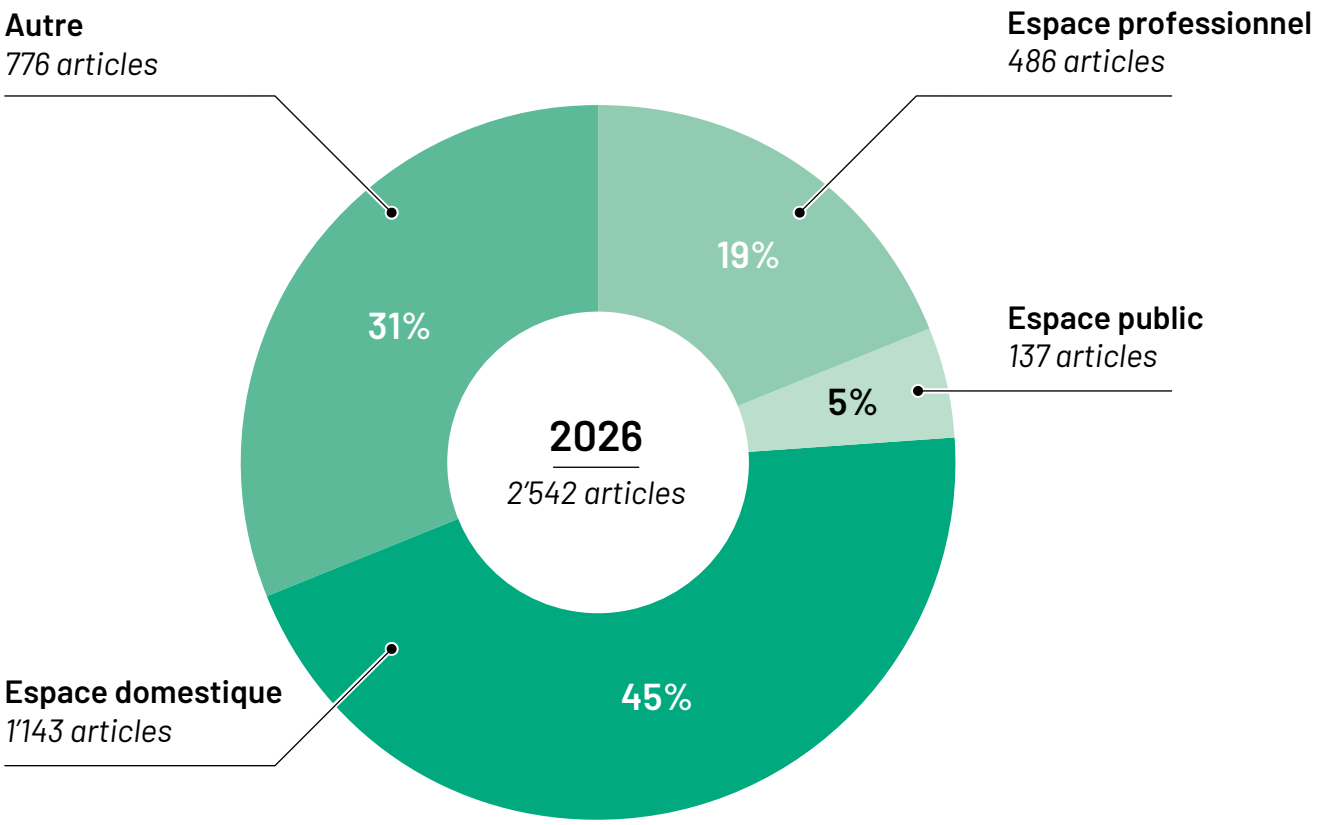
Violence économique
Elle consiste à rendre (ou tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses ressources financières, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant d'aller à l'école ou de travailler. — ONU

Violence physique
Elle suppose une agression physique ou une tentative d'agression du partenaire — coups et blessures, coups de pied et coups de poing, brûlures, tirage par les cheveux, gifles, pincements, morsures, etc. — en refusant l'accès aux soins médicaux ou en obligeant à la consommation d'alcool et/ou de drogues, ou en utilisant tout type de force physique. Elle entraîne aussi parfois des dégâts matériels. — ONU

Violence sexuelle
Elle consiste à forcer un partenaire à prendre part à un acte sexuel sans son consentement. — ONU

Féminicide
Le féminicide est la mort ou le meurtre d'une femme suite à des violences sexistes parce qu'elle est une femme. En d'autres termes, si la personne n'avait pas été une femme, elle ne serait pas morte de cette manière. Le féminicide comprend par exemple des violences sexuelles, des violences au sein du couple ou encore des crimes d'honneur. — décadréE

LE CADRE DES VIOLENCES TRAITÉES



En 2026, afin de gagner en précision, nous avons modifié le classement des violences en différenciant les typologies de violences et leur cadre.

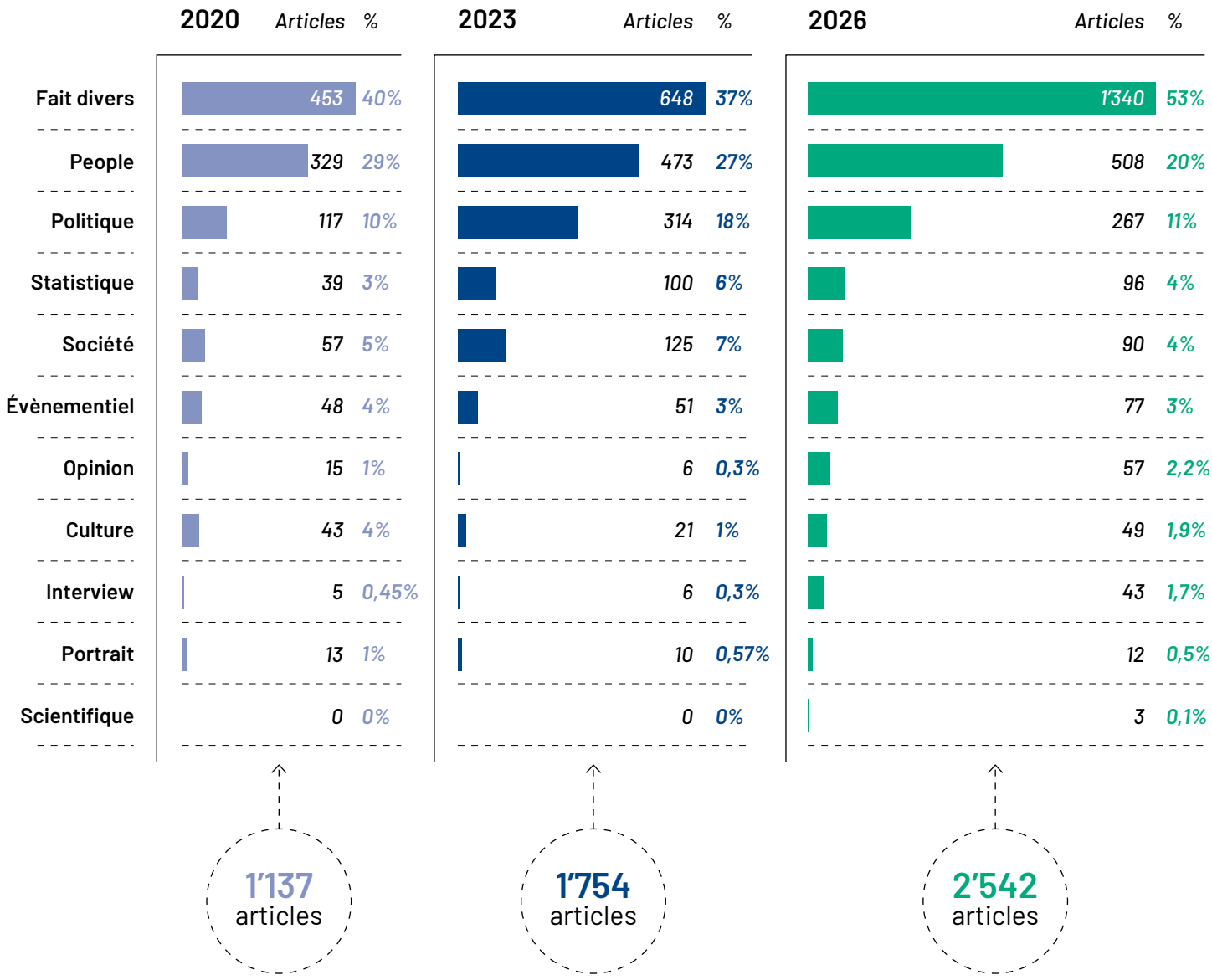
Ainsi, en 2026, la typologie de violence la plus médiatisée est les violences sexuelles, suivi par les féminicides et les cas de multiples violences. Faits intéressants, les violences les moins médiatisées sont les violences les moins visibles, comme les violences économiques, verbales ou psychologiques. Il s'agit également des violences les moins reconnues par la justice. Dans son rapport de 2022, le Grevio encourageait notamment la Suisse à mettre en place des mesures pour mieux enquêter et condamner les violences psychologiques.

Quant au milieu, nous observons que les violences se déroulant dans l'espace domestique sont présentes à hauteur de 45% dans les articles.

Nous pouvons ainsi considérer que les chiffres restent stables. En effet, en 2020 et 2023, les violences les plus traitées étaient ; 1 → les viols et agressions sexuelles, 2 → les violences au sein du couple et 3 → le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel.

16.

LA RÉPARTITION DANS LES RUBRIQUES



En 2026, sans surprises les violences sexistes sont en majorité traitées comme des faits divers ou des faits people. L'actualité politique redescend à 11%, contre 18% en 2023.

En complément, nous savons que 71% des articles sont directement liés à une affaire judiciaire de violences sexistes selon notre veille. Les chiffres restent donc stables et montrent que la justice reste la principale source des journalistes traitant du sujet.

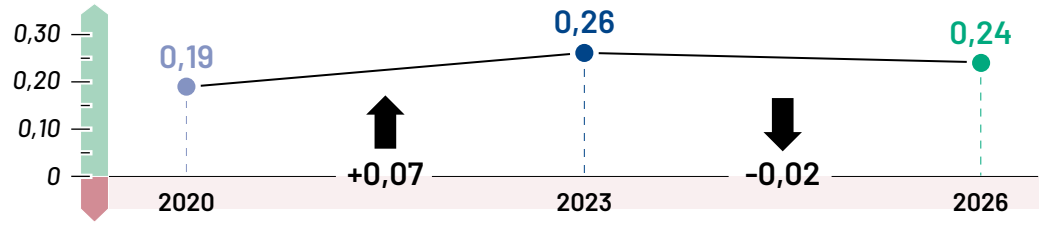
Fait intéressant l'apparition de 3 articles classés sous « scientifique ». Un angle d'attaque intéressant qui montre que les violences sexistes peuvent être appréhendées sous l'angle de la recherche.

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES SEXISTES 17.

ANALYSE GÉNÉRALE

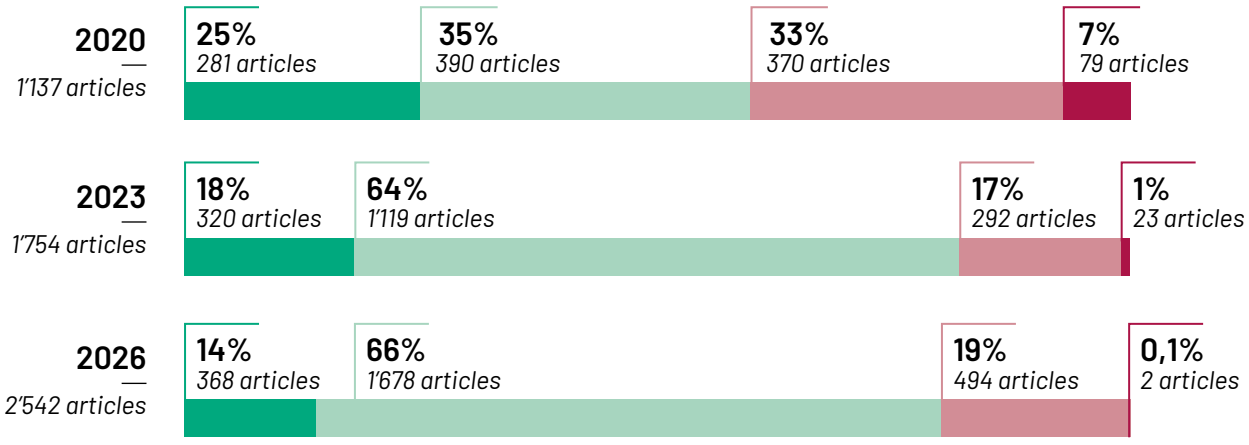
La présente analyse permet de dessiner le bilan général du traitement médiatique des violences sexistes.

MOYENNE GÉNÉRALE



ANALYSE GÉNÉRALE

- **1 à 0,51 — *Catégorie 1***
  L'article décrit la violence de manière objective et neutre et participe à une démarche de sensibilisation en permettant à de potentielles victimes de s'identifier ou/et en proposant des numéros d'aide.
- **0,5 à 0,01 — *Catégorie 2***
  L'article décrit la violence de manière objective et neutre.
- **0 à -0,49 — *Catégorie 3***
  L'article contient des éléments problématiques.
- **-0.5 à -1 — *Catégorie 4***
  L'article contient des éléments problématiques concernant le traitement des violences sexistes et participe à justifier la violence.



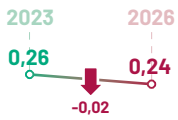
Entre 2023 et 2026, le traitement médiatique s'est légèrement détérioré[7]. La différence n'est cependant pas très marquée.

7 Un test de significativité (Welch) montre que ces différences sont significatives.
La différence 2023 vs 2026 est significative, mais petite ($p \approx 0{,}019$).
Les différences 2020 vs 2023 et 2020 vs 2026 sont très significatives ($p << 0{,}001$).

Nous observons de plus que les tendances repérées en 2023 se confirment. En effet, si les articles les moins bien classés diminuent, en 2026, 19% des articles contiennent encore des mythes et des idées reçues sur les violences, soit plus d'un article par jour (catégorie 3).

De plus, nous constatons également une diminution des articles les mieux classés ou de catégorie 1. Une observation inquiétante qui fait écho à la situation des médias d'actualité. En effet, entre 2023 et 2026 plusieurs médias ont subi des vagues de licenciements et des restructurations. Or, la rédaction de format long de qualité demande du temps et des ressources. Il n'est ainsi pas anodin de voir que les articles très bien notés diminuent.

EN UN COUP D'ŒIL

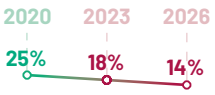


MOYENNE PLUTÔT STABLE

19%

d'articles problématiques

→ 1 PAR JOUR

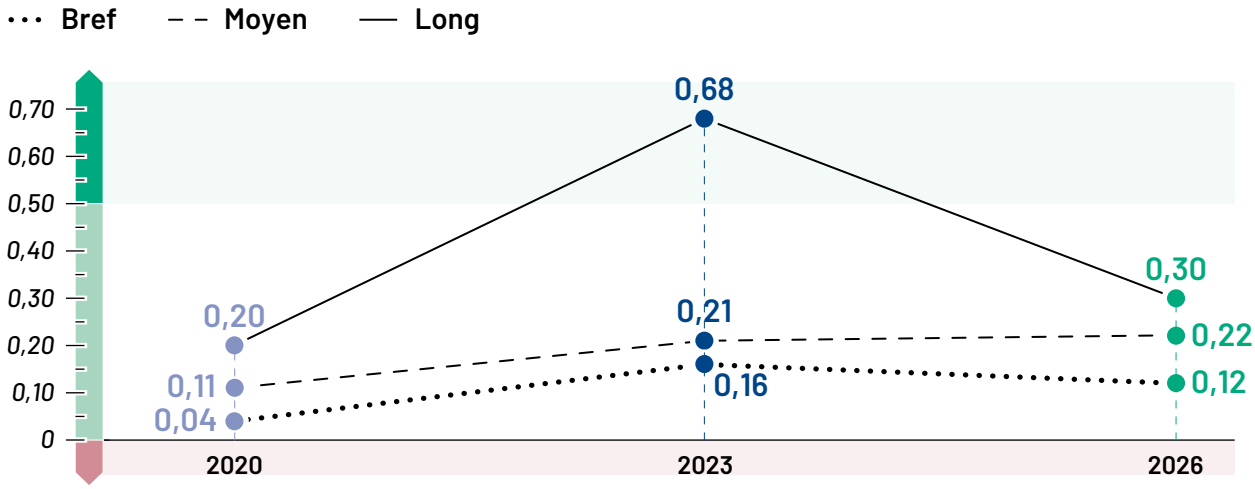


Diminution des

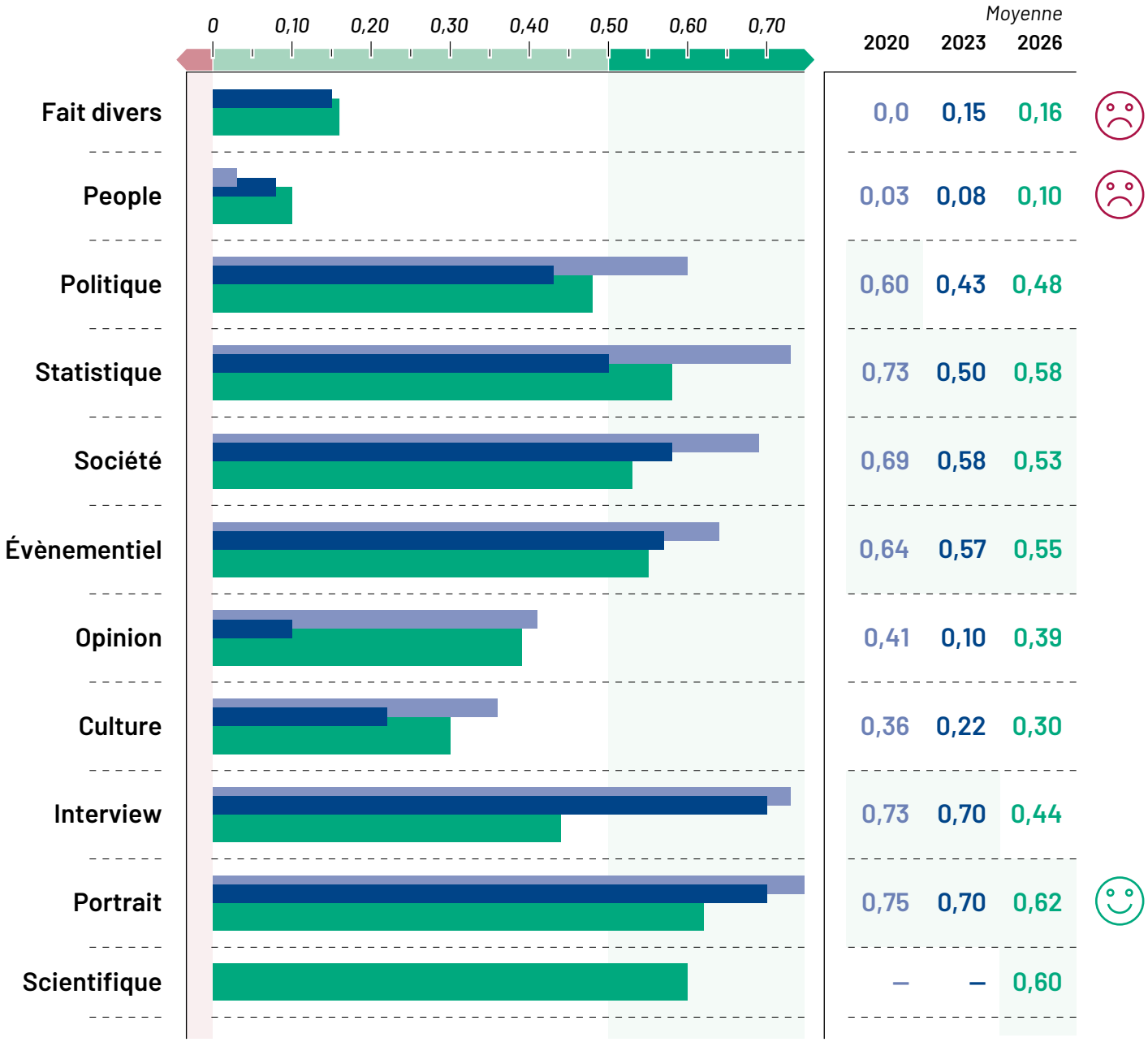
ARTICLES LES MIEUX CLASSÉS

LA MOYENNE ET LE CONTEXTE

MOYENNE DES ARTICLES SELON LA TAILLE



MOYENNE DES ARTICLES SELON LES RUBRIQUES



La comparaison entre le contexte et les moyennes reste stable par rapport à 2023 et 2020 ce qui confirme les résultats déjà posés. Ainsi, les rubriques comportant les moins bonnes moyennes restent les rubriques people et faits divers. Tandis que les portraits restent à la première place.

Les moyennes des faits divers et des faits people restent stables en 2026 alors qu'elle avait subi une nette amélioration en 2023. Une stagnation qui questionne puisqu'il s'agit des rubriques les plus représentées dans le corpus.

Seules différences marquantes, l'augmentation de la moyenne des articles culturels en 2026 et la baisse de la moyenne des interviews. Il s'agit cependant de rubriques peu représentées dans le corpus, ce qui rend ces différences peu significatives.

LES VIOLENCES ET LEUR TRAITEMENT

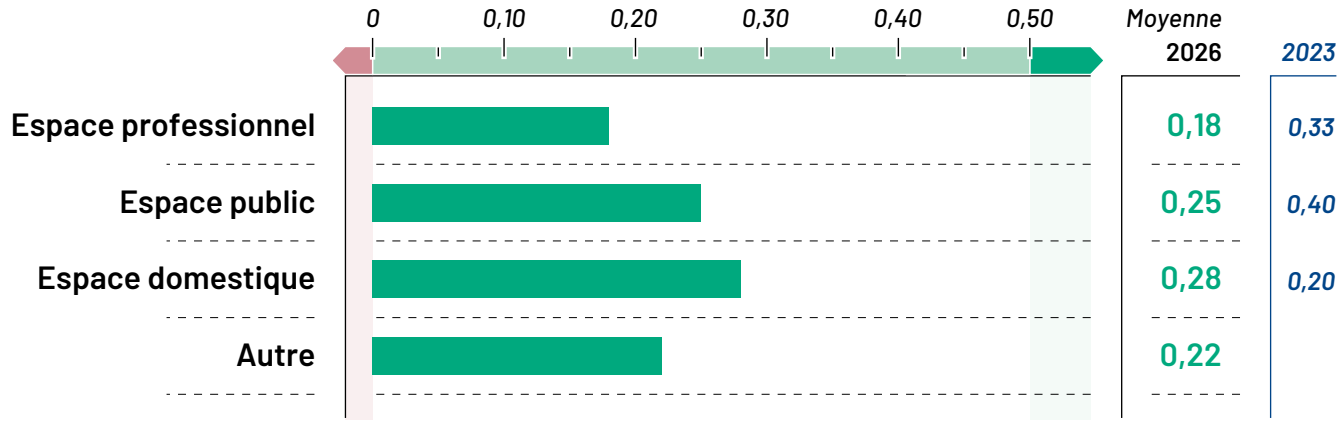
Les résultats de 2023 et 2020 le montraient, le traitement médiatique des violences est influencé par les représentations sociétales et donc par la manière dont les journalistes, mais également le lectorat, considèrent une violence comme légitime et crédible.

La société évolue et les médias avec. En 10 ans, nous avons ainsi pu observer la popularisation du terme féminicide et la thématisation politique des mécanismes propres aux violences sexistes comme l'emprise ou encore la sidération. Ces évolutions impactent les médias. Un constat déjà fait en 2023, qui se confirme dans le présent rapport.

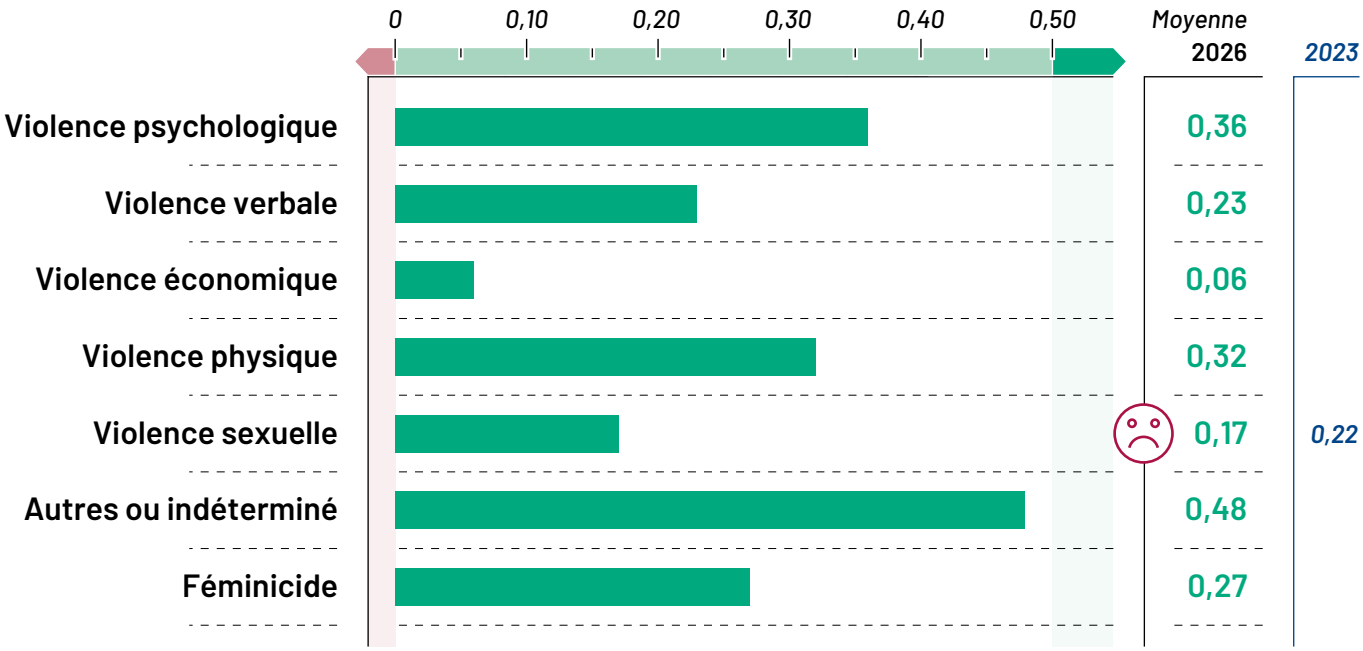
Il reste cependant encore du travail. En effet, la justice qui reste la principale source des médias a ses propres biais. Ainsi, les violences moins tangibles, comme les violences psychologiques ou économiques, sont moins traitées dans les tribunaux et donc par les médias par exemple.

Il s'agit ainsi de continuer à accompagner cette évolution sociétale globale pour permettre une meilleure prise en compte et prévention des violences sexistes.

MOYENNE DES ARTICLES SELON LE CADRE



MOYENNE DES ARTICLES SELON LES TYPES DE VIOLENCES TRAITÉES



La nouvelle classification des violences permet de vérifier, mais également d'approfondir les observations effectuées en 2023.

En effet, en 2023, les violences au sein du couple ainsi que les viols et agressions sexuelles présentaient des moyennes proches de la moyenne générale (respectivement 0,20 et 0,22). Au contraire, les articles traitant de harcèlement dans l'espace public, tout comme du harcèlement sexuel dans le cadre professionnel bénéficiaient d'une meilleure moyenne (respectivement 0,40 et 0,33).

En mettant de côté l'échantillon de 3 articles portant sur les violences économiques ne permettant pas de réaliser une analyse significative, nous observons que le type de violences ayant la moins bonne moyenne est celui portant sur les violences sexuelles (0,17).

EN UN COUP D'ŒIL

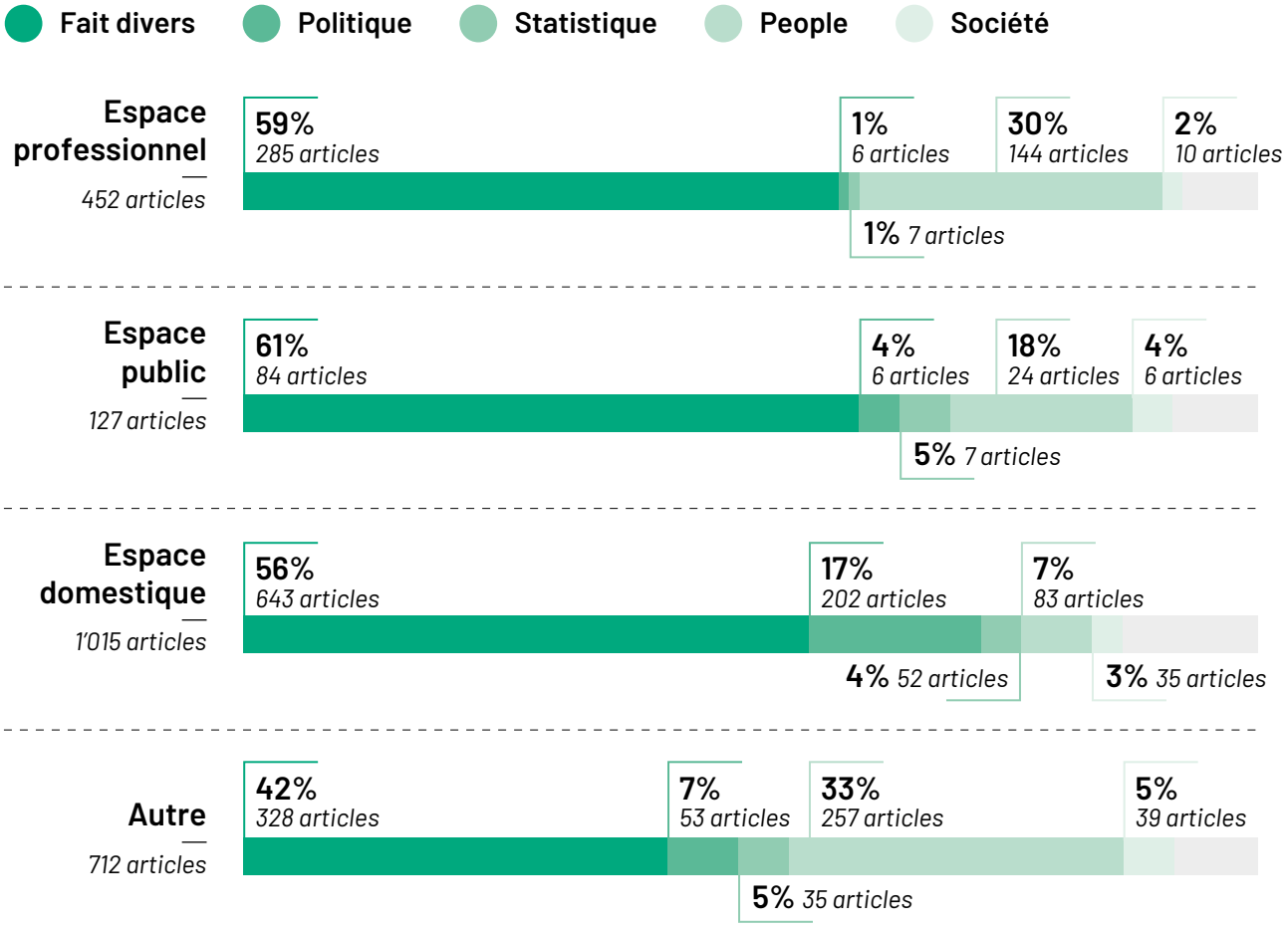
80%
des articles utilisent le terme **FÉMINICIDE**

BIAIS JUDICIAIRES
Les violences psychologique et économique restent moins traitées

0,17
Moins bonne moyenne ; **VIOLENCE SEXUELLE**

22.

NOMBRE D'ARTICLES SELON CERTAINES RUBRIQUES ET LE CADRE

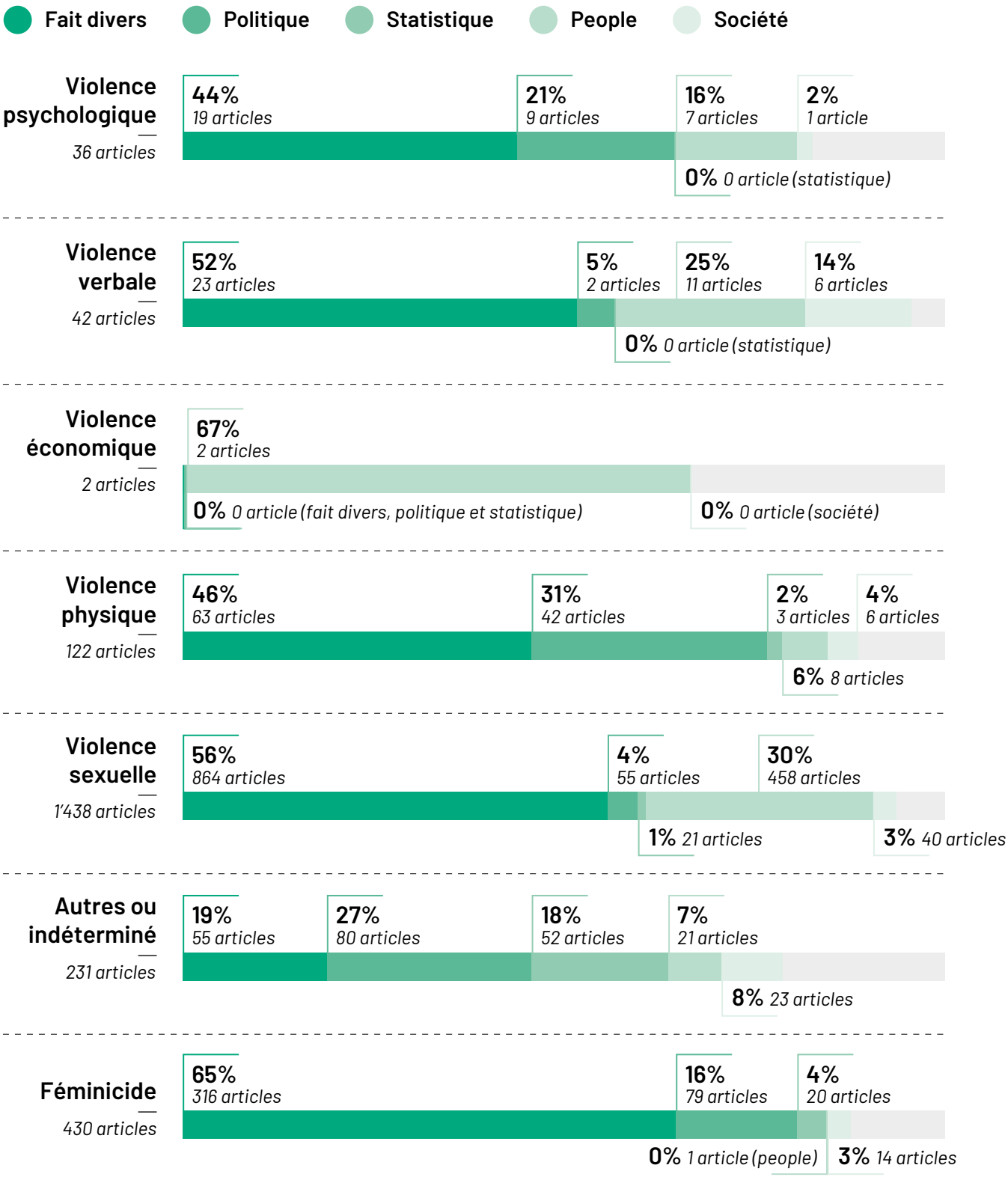


L'analyse de traitement selon la rubrique et le cadre des violences nous informe que les violences bénéficient d'un traitement médiatique différencié selon le cadre où elles se produisent. Ainsi, nous observons que les violences dans le cadre professionnel sont traitées en majorité comme des faits divers et people. Elles sont peu abordées sous l'angle politique ou statistique. Au contraire, les violences domestiques bénéficient d'une grande diversité dans le traitement. Elles apparaissent ainsi de manière significative dans les faits divers, mais aussi sous les rubriques politiques et statistiques.

Cette analyse prouve à quel point médias et institutions sont intrinsèquement liés. Les choix politiques que cela soit au travers des lois, des débats ou encore des statistiques influencent les médias, qui eux-mêmes influenceront par la suite les débats politiques et publics.

Elles sont également un indicateur précieux des débats sociétaux. Elle permet notamment de voir comment et où les violences sont visibles et débattues.

NOMBRE D'ARTICLES SELON CERTAINES RUBRIQUES ET LES TYPES DE VIOLENCES

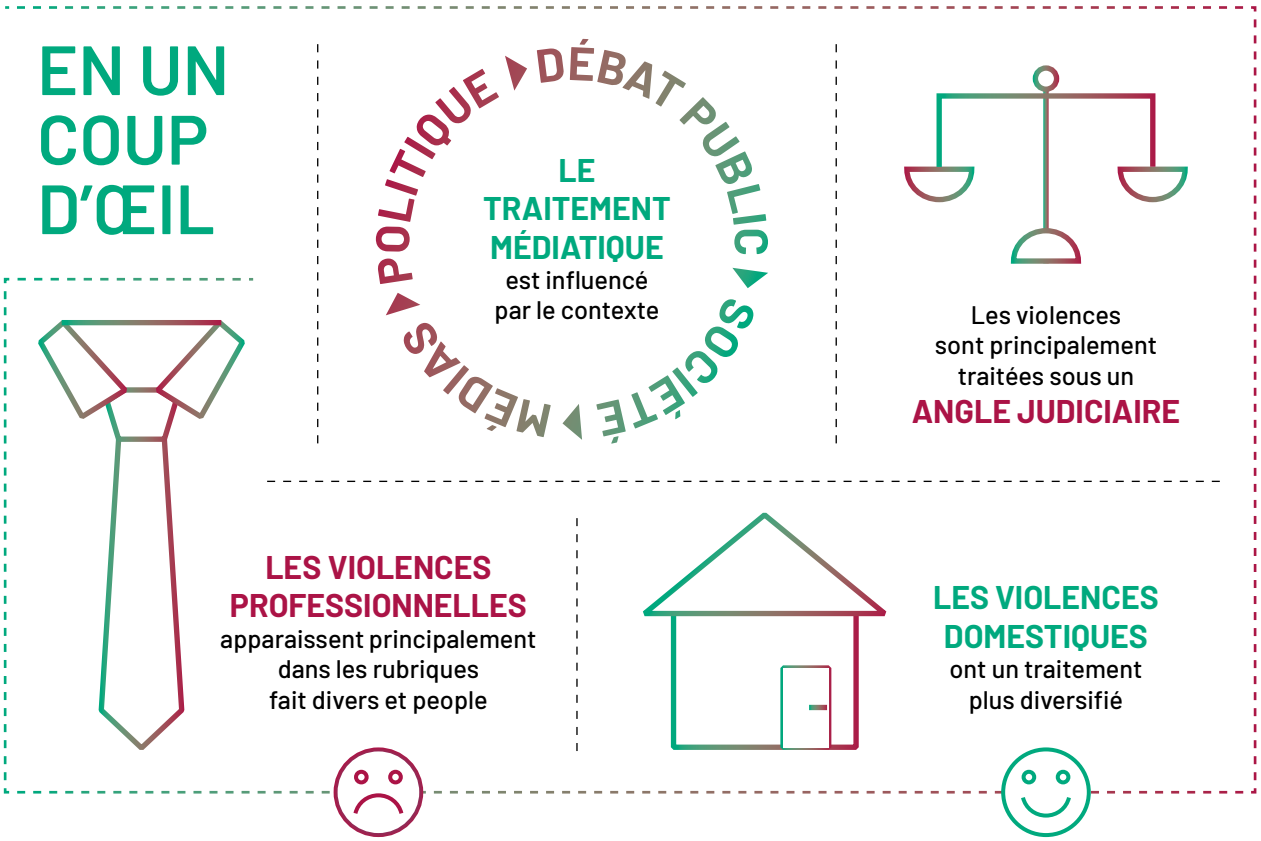


24.

De manière générale, les violences restent principalement abordées sous l'angle judiciaire au travers soit du fait divers, soit du fait people. Nous pouvons observer de plus en plus un effet rebond. En effet, d'une affaire s'en suit un débat politique. C'est par exemple le cas pour le féminicide d'Epagny à Fribourg.

Il est intéressant d'observer que la catégorie « autres ou indéterminé » est traitée en majorité sous le prisme politique. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les débats politiques sur les violences sexistes prennent davantage en compte la notion de continuum des violences. Les débats se concentrent ainsi non pas sur un seul type de violence, comme les violences physiques, mais sur une catégorie pré-établie, par exemple les violences domestiques.

Nous observons également l'influence de l'agenda politique sur les contenus médiatiques. En effet, alors qu'en 2023 les articles politiques sur les violences sexuelles étaient nombreux, en 2026 ils diminuent. Les nouvelles dispositions du droit pénal en matière sexuelle étant entrées en vigueur le 1er juillet 2024.



LES DESCRIPTIONS DES VIOLENCES ET LE CONTENU DES ARTICLES 25.

La méthodologie appliquée pour l'analyse du traitement médiatique des violences sexistes permet de prendre en compte de multiples éléments et leurs interactions. Elle prend ainsi non seulement en compte des éléments portant sur la construction de l'article et sa forme, telle que le vocabulaire, le choix des sources ou la hiérarchisation des informations, mais aussi des éléments portant sur la description des violences et les informations mentionnées ou non. Nous allons aborder ces différents éléments dans la partie suivante.

Nous exemplifierons chaque sous-thématique (forme, description, prévention) à l'aide d'extraits de bonnes et de mauvaises pratiques. Il ne s'agit pas ici de pointer du doigt un média en particulier, mais bien d'exemplifier afin que les chiffres et notre analyse puissent être appréhendés plus simplement.

ANALYSE DE LA FORME



DANS L'ENFER DES PÈRES « AMPUTÉS » DE LEURS ENFANTS

Ils rêvaient de famille unie et d'amour inconditionnel. Ils ont vécu le cauchemar et l'impuissance face à la « mécanique kafkaïenne » qui a saccagé leur relation avec leurs propres enfants dans le cadre d'une séparation conflictuelle. Quatre papas romands témoignent sans tabou de ce que tant d'autres traversent. (...)

Publié le 9 janvier 2025 dans l'Illustré.

Dans cet article, nous avons observé une présence conjointe d'un vocabulaire décrivant et minimisant la violence, par exemple les termes « violences domestiques », « agression » et « incidents ». L'article donne majoritairement la parole aux pères et omet ainsi de croiser les sources en donnant également la parole aux femmes. De plus, nous avons ici considéré que le titre portait une dimension sensationnaliste. Il contient en effet plusieurs images entrainant une emphase de la situation « enfer » et « amputés ».

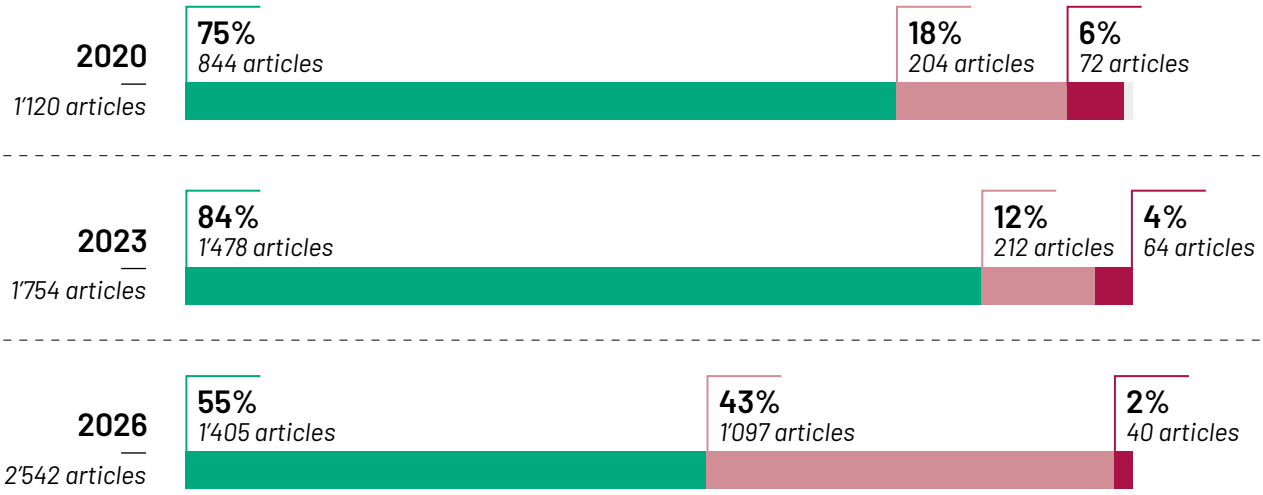
26.

LE VOCABULAIRE[8]

Violence
L'article contient un vocabulaire de la violence (ex. féminicide, viol, violence conjugale).

Violence et termes ambigus
L'article contient un mélange entre un vocabulaire de la violence et un vocabulaire ambigu et/ou amoureux (ex. drame, féminicide et drame passionnel).

Termes ambigus
L'article contient une majorité de termes ambigus ou se référent aux champs lexicaux amoureux (ex. drame passionnel, jeu érotique, caresse buccale).

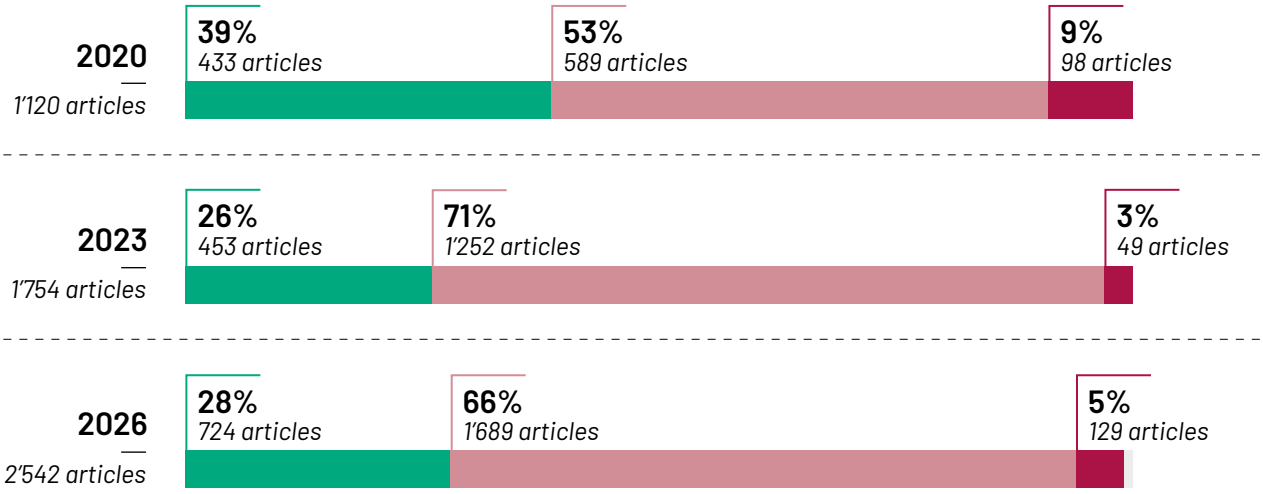


LES SOURCES

Victime et expert·e
L'article croise la version de la victime, de l'auteur et une version d'expert·es.

Victime et auteur
L'article croise la version de la victime et de l'auteur / ou contient la version de la victime.

Auteur
L'article ne contient que la version de l'auteur.



8 Des dictionnaires ont nouvellement été établis pour automatiser cette analyse. Ils sont décrits en annexe.

LA VALIDITÉ DES INFORMATIONS[9]

100%
Le/la journaliste peut affirmer 100% des informations données.

75%
Le/la journaliste peut affirmer 75% des informations données.

50%
Le/la journaliste peut affirmer 50% des informations données.



LA HIÉRARCHISATION DES INFORMATIONS

Violences mentionnées
Le titre et le chapeau mentionnent les violences.

Violences non mentionnées
Le titre et/ou le chapeau ne mentionnent pas les violences.

Termes ambigus mentionnés
Le titre et/ou le chapeau mentionnent des informations ambigües sur le contexte ou tendent à choquer.



9 Ce critère est analysé par la présence de tournures au conditionnel dans l'article.

28.

L'analyse de la forme des articles montre une certaine stabilité par rapport aux analyses de 2023 et 2020.

Seulement 28% donnent la parole à des expertes et experts, soit moins d'un tiers. Plus encore, 5% des articles donnent la parole uniquement à l'auteur des violences, soit 2,5 articles par semaine.

Cette augmentation doit se lire au prisme des éléments contextuels, comme la montée du masculinisme (Laura Verquere : 2025). Ainsi, de plus en plus, les médias deviennent un instrument pour perpétrer de la violence. Les journalistes doivent ainsi avoir des outils pour se prémunir de cela. Or croiser les sources, élément essentiel de la déontologie journalistique, est le premier rempart contre cette instrumentalisation.

L'analyse du vocabulaire a été clarifiée pour le rapport 2026 avec le travail d'automatisation effectuée. Nous avons en effet mis en place des dictionnaires. Ce changement méthodologique important peut expliquer les disparités entre les chiffres de 2023 et les chiffres de 2026.

En focalisant sur les chiffres du rapport de 2026, nous observons une part importante (44% d'articles) mélangeant à la fois un vocabulaire de la violence et un vocabulaire ambigu, voire amoureux. Un fait intéressant qui résonne avec les éléments démontrés en 2021 dans le rapport de décadréE « De l'actu aux idées ». Ce rapport montrait en effet la présence de terminologies comme féminicides et drame familial dans les représentations des personnes interrogées.

Les nuages de mots (voir page suivante) permettent de mieux appréhender les termes revenant le plus. Ainsi, nous observons que les termes déconseillés comme drame ou encore abus reviennent très fréquemment.



EN UN COUP D'ŒIL

28%

des articles donnent la **PAROLE AUX EXPERT·ES**

MOINS D'UN TIERS

44%

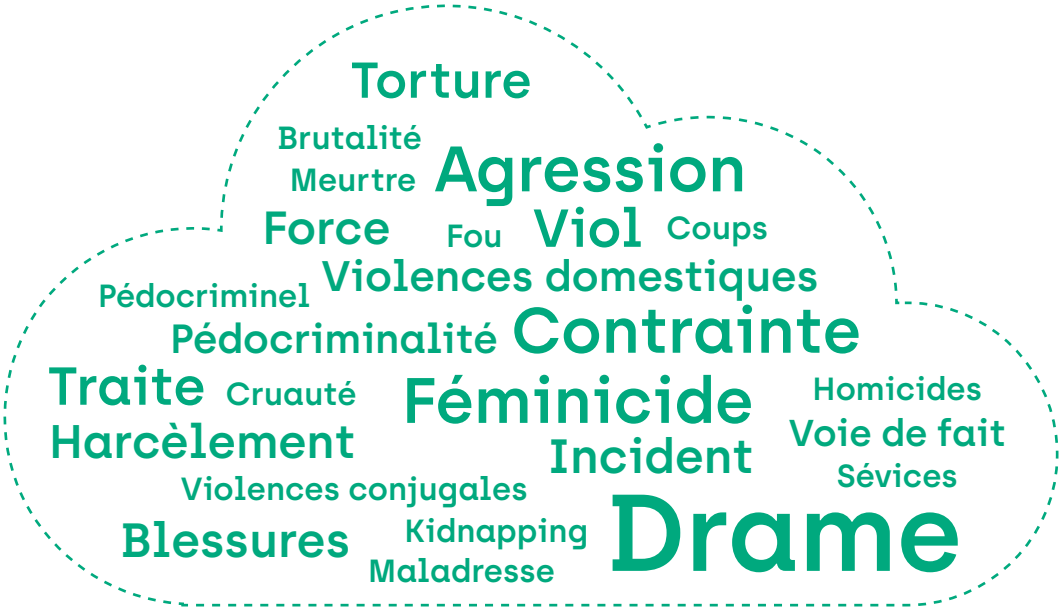
des articles associent vocabulaire de violence et **VOCABULAIRE AMBIGU, VOIRE AMOUREUX**

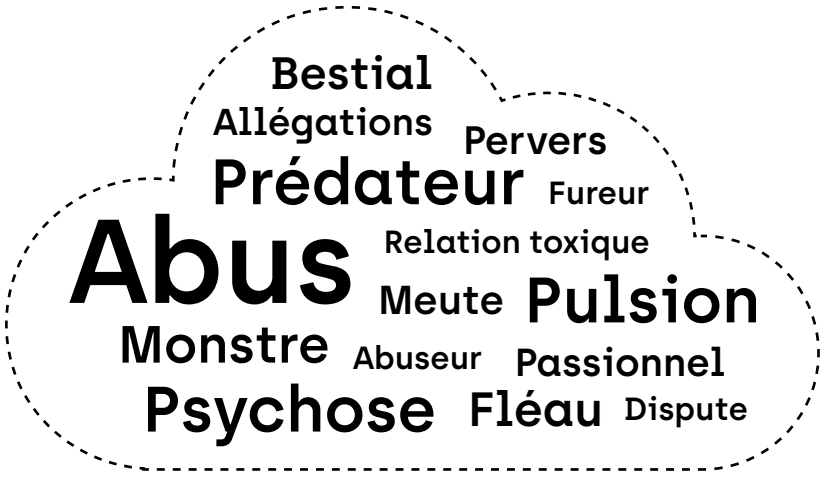
VIOLENCE ROMANTISÉE

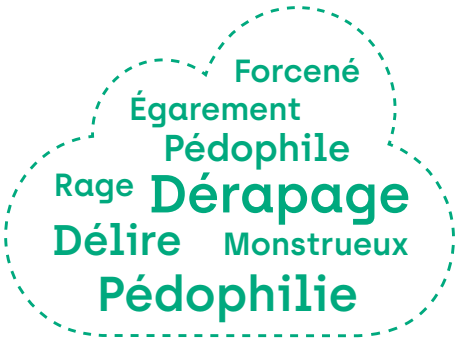
5%

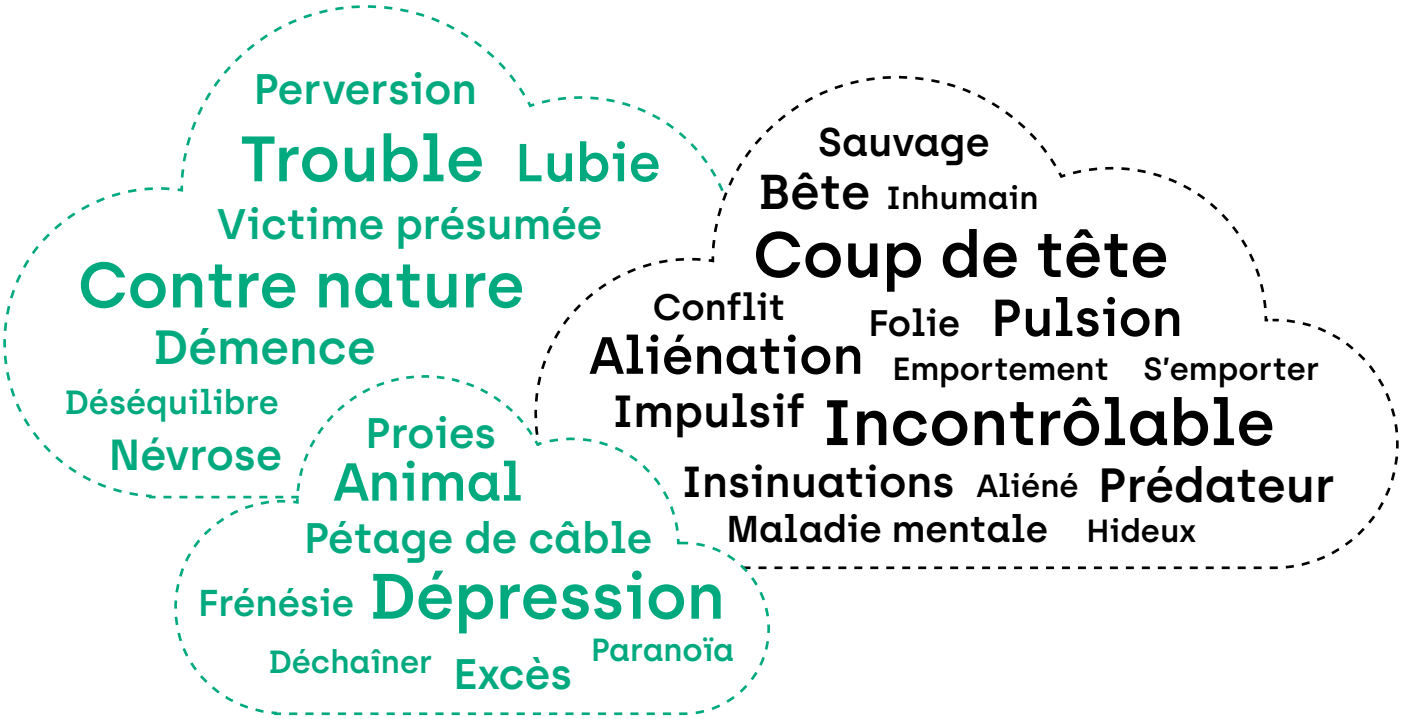
des articles donnent uniquement la **PAROLE AUX AUTEURS**

2,5 ART. / SEMAINE


Torture
Brutalité
Meurtre
Agression
Force
Fou
Viol
Coups
Violences domestiques
Pédocriminel
Pédocriminalité
Contrainte
Traite
Cruauté
Féminicide
Homicides
Harcèlement
Incident
Voie de fait
Sévices
Violences conjugales
Blessures
Kidnapping
Maladresse
Drame


Bestial
Allégations
Pervers
Prédateur
Fureur
Abus
Relation toxique
Meute
Pulsion
Monstre
Abuseur
Passionnel
Psychose
Fléau
Dispute


Forcené
Égarement
Pédophile
Rage
Dérapage
Délire
Monstrueux
Pédophilie


Perversion
Trouble
Lubie
Victime présumée
Contre nature
Démence
Déséquilibre
Névrose
Proies
Animal
Pétage de câble
Frénésie
Dépression
Déchaîner
Excès
Paranoïa
Sauvage
Bête
Inhumain
Coup de tête
Conflit
Folie
Pulsion
Aliénation
Emportement
S'emporter
Impulsif
Incontrôlable
Insinuations
Aliéné
Prédateur
Maladie mentale
Hideux

LE CARACTÈRE PRÉVENTIF



UNE FEMME RETROUVÉE DÉNUDÉE ET SANS VIE, UN HOMME MIS EN EXAMEN

Moins d'une semaine après la découverte du corps sans vie de Salma, un homme a été mis en examen pour meurtre par conjoint et modification d'une scène de crime.

Publié le 9 mars 2025 dans le 20 minutes.

[...]

« Salma est morte à Saint-Denis de La Réunion. Assassinée. Salma chantait. Elle travaillait au Carré Ktédral. Les violences intrafamiliales et les violences sexuelles sont un fléau. Rien ne le justifie », a réagi sur X la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé. Il s'agit du premier féminicide recensé à La Réunion en 2025, mais deux tentatives de féminicide ont eu lieu depuis le début de l'année.

En 2024, quatre femmes ont péri sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Selon les chiffres des forces de l'ordre, en moyenne douze femmes victimes de violences se sont présentées chaque jour en 2023 dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie de La Réunion pour porter plainte.

Témoin, victime ou auteur·e de violence ?

Police : 117

Urgences médicales : 144

La Main Tendue (adultes) : 143

Pro Juventute (jeunes) : 147

Aide aux victimes LAVI

Violencequefaire (anonyme et gratuit, réponse dans les 3 jours)

(afp)

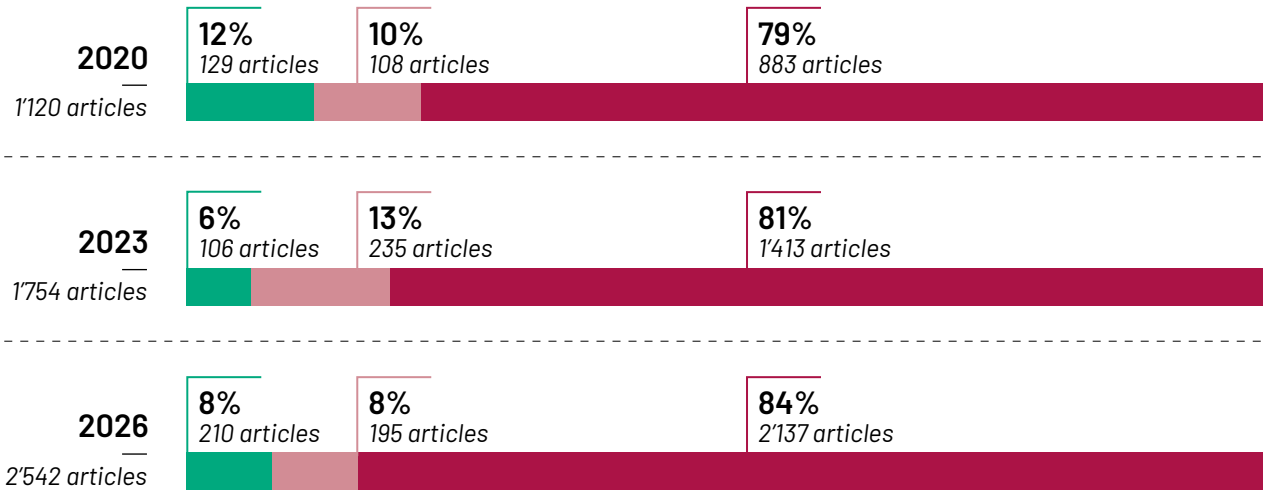
Cet article montre bien comment des éléments préventifs peuvent être présents dans n'importe quel article. En partant d'un fait divers individuel, l'article décrit les violences comme une réalité systémique. Il mentionne ainsi des statistiques, retransmets la parole d'une experte et mentionne des ressources d'aides directes : autant d'éléments qui participent à la prévention des violences.

LA PRÉSENCE DE STATISTIQUES

Utilisation de statistiques
Des statistiques mettant en perspective les violences en général comme un fait de société sont utilisées.

Utilisation de statistiques ciblées
Des statistiques mettant en perspective un seul type de violence sont utilisées.

Pas de statistiques
Aucune statistique n'est présente dans l'article.



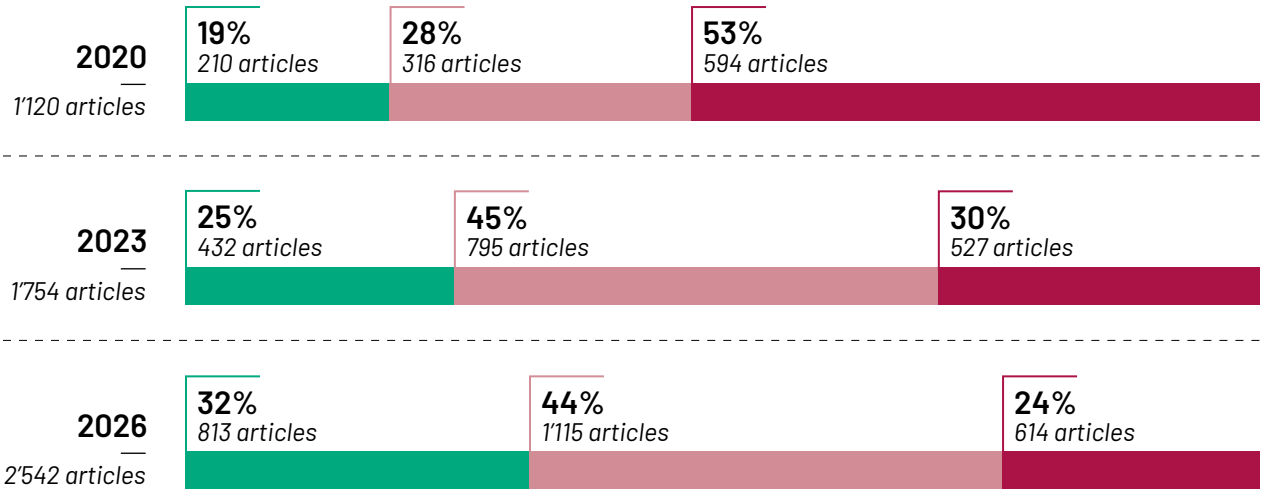
32.

LA MENTION D'AUTRES VIOLENCES

Mention d'autres violences
L'article inclut la violence citée dans un mécanisme d'ampleur contenant toutes les violences sexistes ou diverses formes.

Mention d'un type de violence
L'article cite quelques violences passées du même type ou dans la même affaire.

Pas de mention de violence
L'article ne cite pas d'autres violences sexistes.

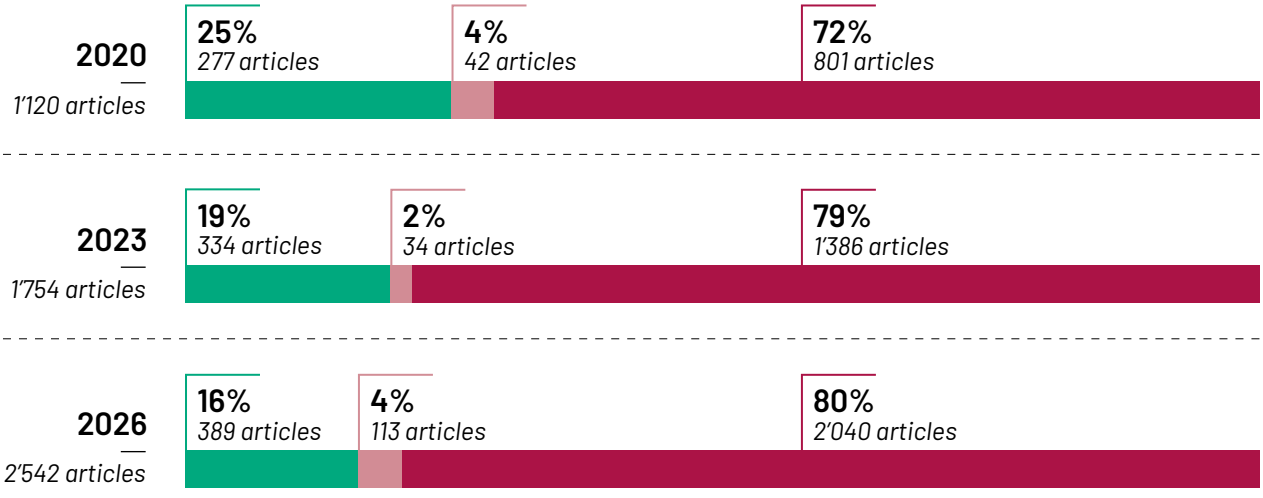


LA PRÉSENCE DE CITATION D'EXPERT·ES

Demande d'expertise
L'article interroge un·e expert·e des violences sexistes.

Référence à une expertise
L'article mentionne un·e expert·e / association / institution travaillant sur la question des violences sexistes.

Aucune référence
L'article ne fait aucune référence aux personnes / associations / institutions travaillant sur la question des violences sexistes.

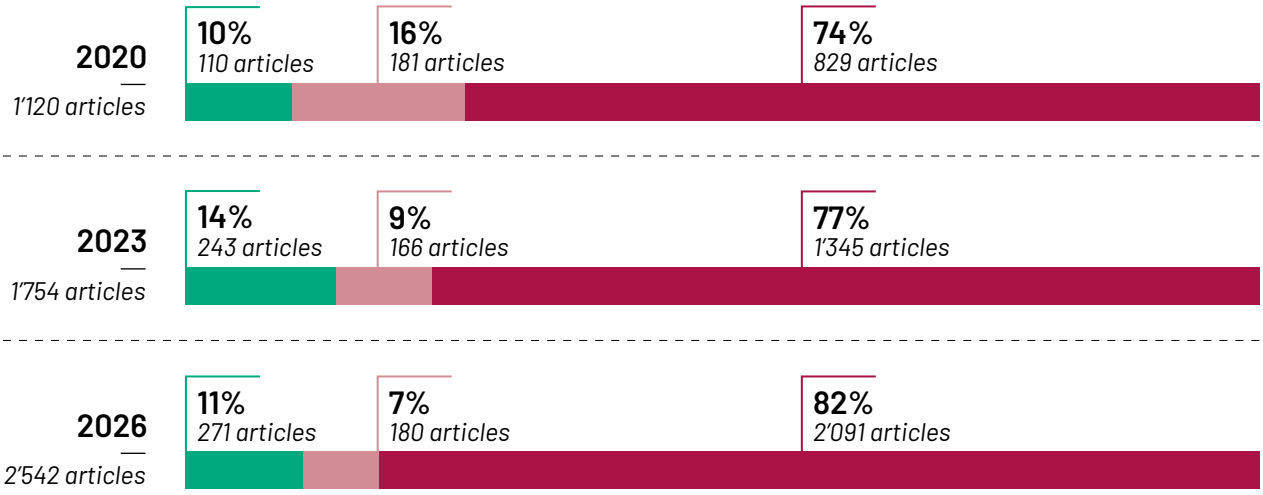


LA PRÉSENCE DE RESSOURCES D'AIDE

Présence de ressources d'aide
L'article mentionne un numéro d'aide / site internet aux éventuelles victimes (encadré, numéro, lien direct).

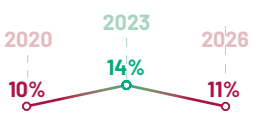
Ressources d'aide indirecte
L'article mentionne indirectement une ressource pouvant aider les éventuelles victimes (texte de loi, organisation aidante, etc.)

Pas de ressources d'aide
L'article ne mentionne aucun élément informatif pour les éventuelles victimes.

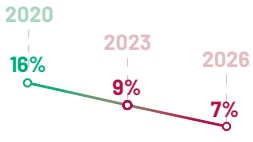


En 2023, nous constations une augmentation de la mention des ressources d'aide. Malheureusement, celle-ci ne se confirme pas en 2026. En effet, le chiffre baisse de 14% à 11%. Pire encore, au fur et à mesure des analyses nous observons une baisse de la mention indirecte au profit d'une absence totale de mention de ressources[10]. Des éléments qui se confirment lorsqu'on regarde la mention directe et indirecte des associations et personnes travaillant sur la thématique.

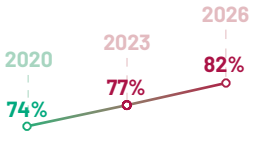
EN UN COUP D'ŒIL



Diminution des mentions de **RESSOURCES D'AIDE DIRECTE**



Diminution des mentions de **RESSOURCES D'AIDE INDIRECTE**



Augmentation des articles **AVEC AUCUNE RESSOURCES D'AIDE**

10 Un test de significativité du chi carré a été effectué pour confirmer ces données (p-value < 0,0001).

DESCRIPTIONS DES RAPPORTS DE POUVOIR



LE GUÉRISSEUR DE LA VEVEYSE CONDAMNÉ À 12 ANS DE PRISON DANS LE CANTON DE FRIBOURG

Un homme se prétendant guérisseur, accusé de multiples viols et de contraintes sexuelles, a été condamné jeudi par le Tribunal pénal de la Veveyse, à Châtel-St-Denis, à douze ans de prison, ont relaté plusieurs médias dont « La Liberté ».

Publié le 25 juillet 2025 dans le Temps.

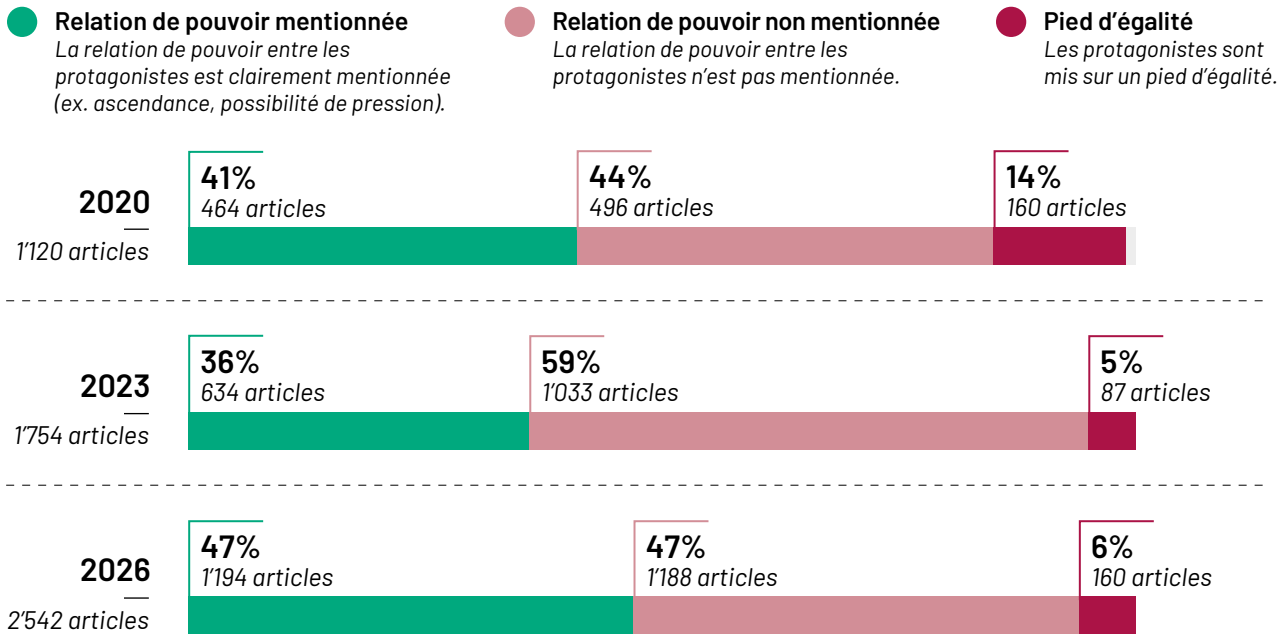
Agé de 58 ans et incarcéré depuis trois ans, un guérisseur autoproclamé — par ailleurs agriculteur — a été reconnu coupable d'abus sexuels commis sur 12 de ses patientes et condamné à 12 ans de prison.
« Le Tribunal de la Veveyse a reconnu ce guérisseur autoproclamé coupable de viol, contrainte sexuelle, actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance et abus de détresse. Suivant très largement les conclusions du Ministère public, il l'a condamné à une peine de douze ans de prison. Il a également prononcé à son encontre une interdiction à vie d'exercer toute activité, professionnelle ou non, susceptible de le mettre en relation avec des personnes vulnérables », détaille La Liberté. Déjà condamné pour faits similaires en 2016, l'homme a été reconnu coupable d'avoir agressé ces 12 femmes de 2007 à 2022. Il ciblait des personnes vulnérables, leur faisant croire qu'elles souffraient de maladies imaginaires parfois graves, comme des cancers. Il leur expliquait que les actes sexuels qu'il préconisait étaient exclusivement à but thérapeutique, pour, selon lui, débloquer un dos, une nuque ou un ventre.

Indemnisation

« Le quinquagénaire [...] devra en outre s'astreindre à une thérapie sexologique derrière les barreaux. Les juges ont par ailleurs admis en grande partie les demandes d'indemnités pour tort moral formulées par les plaignantes », poursuit le quotidien fribourgeois. Il devra notamment verser à cinq victimes des sommes allant de 8000 à 25 000 francs. « C'est un bon signal qui est envoyé par la justice, car cela n'est pas le seul dossier qui concerne un thérapeute alternatif », a réagi la procureure Christinaz à l'issue du verdict.

La violence se distingue du conflit par le rapport de pouvoir, l'emprise, qui se met en place. Cet article illustre bien comment cette dynamique particulière peut-être explicitée. En effet, le jugement repris reconnait la position de vulnérabilité des victimes. De plus, l'article explicite les stratégies entraînant une force d'emprise et d'incapacité d'agir des patientes.

DESCRIPTION DES RAPPORTS DE POUVOIR



D'année en année, nous observons une augmentation de la mention des rapports de pouvoir et notamment des mécanismes d'emprise. Une tendance qui est significative[11]. Cependant, il reste 160 articles, soit 3 articles par semaine qui placent victimes et auteurs de violence sur un pied d'égalité et qui nient ces rapports de pouvoir.

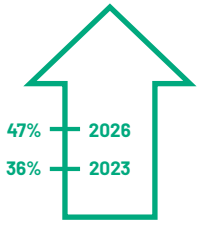
Un focus sur cette donnée nous permet de mieux comprendre la teneur du corpus et les enjeux.

Sur les 160 articles, nous retrouvons seulement 51 articles originaux. Les autres publications sont des reprises au sein des rédactions ou par des agences de presse. La majorité des articles sont des faits divers, 25, soit 50%, ou des faits people, 22, soit 43%. Ainsi, alors que le taux d'articles people en général est de 20%, il double ici.

Nous pouvons ainsi poser l'hypothèse que l'augmentation des articles lissant les rapports de pouvoir est conjointe avec l'affirmation de stratégies de victimisation de la part d'auteurs qui sont des personnalités publiques. Nous avions d'ailleurs fait un décryptage sur la question en 2025.

11 Un test de significativité du chi carré a été effectué pour confirmer ces données. p-value < 0,0001

EN UN COUP D'ŒIL



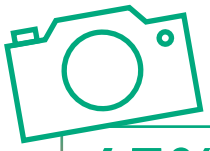
Augmentation de la mention
DES RAPPORTS DE POUVOIR / MÉCANISMES D'EMPRISE

50%
DE FAITS DIVERS

160 articles

placent la victime et l'auteur
SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

→ 3 ART. / SEMAINE



43%
DE FAITS PEOPLE

LE DOUBLE DES AUTRES CATÉGORIES

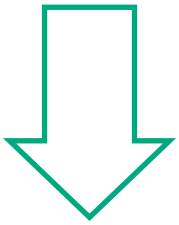
EN UN COUP D'ŒIL



INVERSION DES RÔLES
L'auteur présenté comme victime, les victimes comme manipulatrices.



Augmentation des descriptions avec
DES BIAIS ET DES STÉRÉOTYPES



Baisse des articles
CULPABILISANT LA VICTIME ET JUSTIFIANT L'AUTEUR

12 À 14%

des articles citent des éléments associés au mythe du
« PARFAIT AUTEUR »

- **SANTÉ MENTALE**
- **SUBSTANCE PSY**
- **ANIMALISATION**

LA DESCRIPTION DES PROTAGONISTES



LA CONTROFFENSIVE DE DENIS VIPRET

Visé par des plaintes pour attouchements, le Broyard « ne laissera rien passer ». Ses amis expliquent.

Article publié le 30 juillet 2025 dans La Liberté

Broye. Denis Vipret a déposé une plainte pénale pour « menaces et injures », le 14 juillet dernier, contre deux personnes qui l'auraient menacé de mort dans des messages téléphoniques. Le guérisseur broyard a en outre déposé le 22 juillet une autre plainte pour diffamation contre un ressortissant neuchâtelois pour des propos tenus sur les réseaux sociaux, a appris La Liberté. (...)

Si Denis Vipret ne s'exprime pas, des proches le font à sa place. Christophe*, un ami du guérisseur souhaitant garder l'anonymat, affirme que le rebouteux « se battra juridiquement avec tous les moyens possibles pour faire éclater la vérité. Et nous sommes nombreux à l'encourager, car nous sommes outrés par cette chasse à l'homme. » Des proches du guérisseur livrent leur version des faits, avec la part de subjectivité que peuvent contenir leurs propos, tout en notant que Denis Vipret est à ce stade présumé innocent. (...)

Christophe se demande quant à lui « comment Denis pourrait s'en prendre à des patientes alors que toutes ses consultations se font en public et en présence de tiers ». Et de préciser que pour la plainte fribourgeoise, le prévenu n'a pas eu accès au dossier à ce jour, mais la plaignante « est allée raconter en primeur sa version sur le plateau de la RTS... Drôle de respect de la justice. ». Denis Vipret a été reconnu coupable de « désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel » par le juge de police du tribunal d'arrondissement de la Sarine le 6 juin 2023. (...)

Au passage, ce proche confirme les chantages dont Denis Vipret serait victime. « Juste avant la parution de l'émission de la RTS, il m'a dit qu'il a reçu un appel pour une demande de prêt de 1000 ou de 3000 francs. Il a refusé, mais la personne lui a dit que, dans ce cas, elle témoignerait dans l'émission. ».

38.

Les rapports de pouvoir peuvent être retournés dans le discours et cet article en est un parfait exemple. En effet, ici l'article se concentre sur les conséquences des accusations pour l'accusé recréant l'image d'une victime. Au contraire, les accusatrices sont dépeintes elles comme des manipulatrices.

DESCRIPTION DE LA VICTIME

Pas de remise en cause
Ni la légitimité de la parole de la victime, ni son comportement ne sont remis en cause.

Description ambigüe
Le comportement de la victime est décrit de manière ambigüe dans l'article.

Remise en cause
L'article remet en cause la légitimité de la parole de la victime.

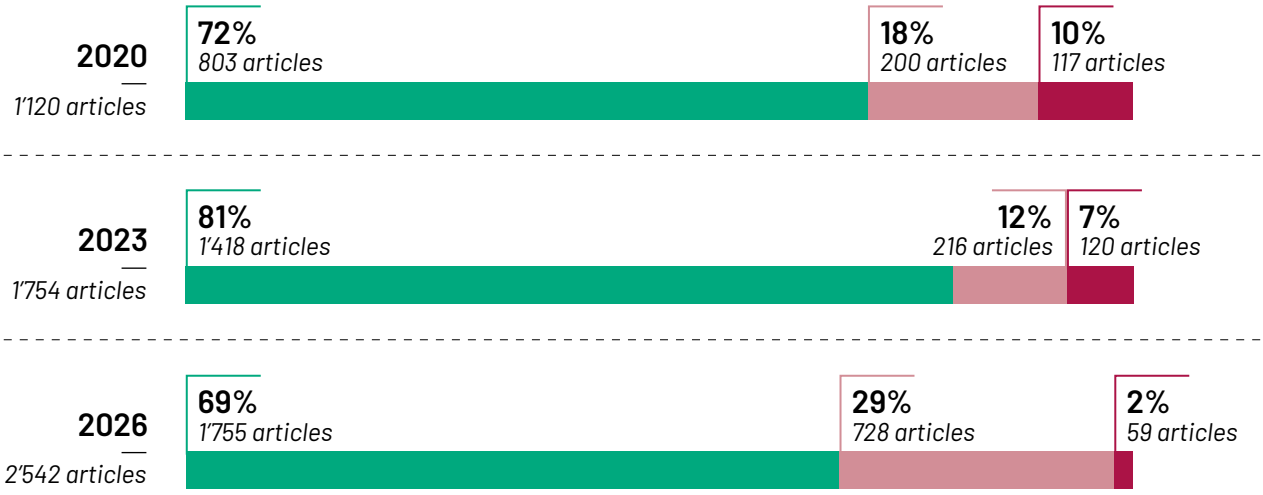


DESCRIPTION DE L'AUTEUR

Homme «normal»
L'auteur est décrit comme un homme «normal» et son comportement n'est pas excusé.

Termes ambigus
La description de l'auteur contient des termes et des informations ambigus (prédateur / mention de l'alcool, de la drogue, de la nationalité).

Comportement excusé
La description de l'auteur participe à l'excuser (perte de contrôle à cause de l'émotion, de pulsions, de drogues, d'alcool, de maladie).



Que cela soit pour la description de la victime ou la description de l'auteur des violences, nous remarquons que les tendances positives identifiées en 2023 ne se confirment pas. Ainsi, les articles décrivant les protagonistes sans biais diminuent, tandis que la présence d'éléments cristallisant les stéréotypes augmente. Cependant, que cela soit pour les victimes et les auteurs, les articles culpabilisant ou justifiant diminuent.

Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les journalistes prennent de plus en plus conscience des mécanismes de la culture du viol et les évitent. Toutefois, les mythes qu'ils et elles rapportent restent ancrés. Le comportement des victimes avant et après les violences est encore décrit, en rapport avec l'idée qu'il y aurait un « bon comportement à avoir ». Plus encore, les auteurs sont quant à eux toujours décrits à l'égide d'un mythe : « l'auteur de violence monstrueux, dépendant à l'alcool et à la drogue » (Madriz, 1997).

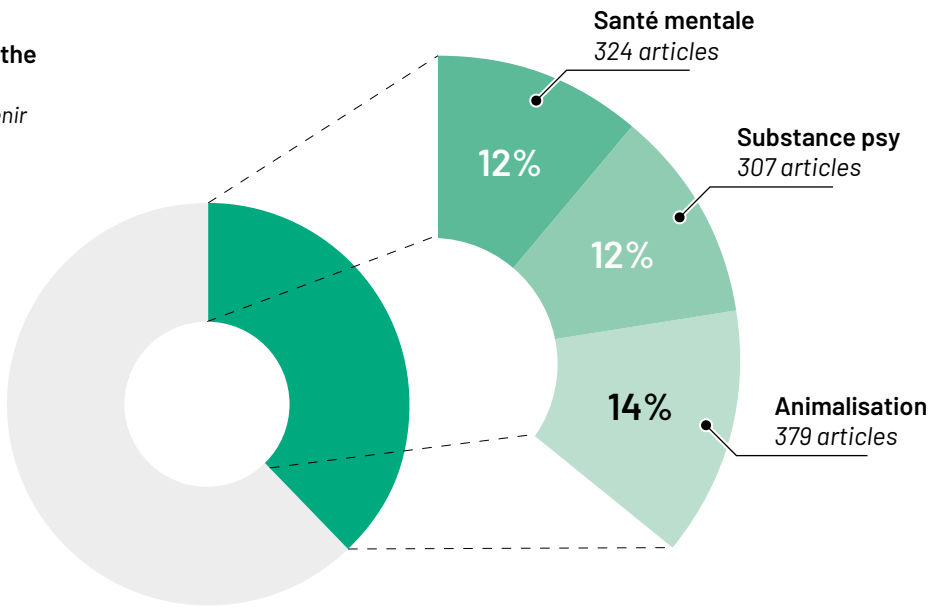
Une analyse plus précise montre la présence des éléments se rapportant au mythe du « parfait auteur » dans les articles, entre 12% et 14%. Ce sont les phénomènes d'animalisation qui sont le plus présents, notamment avec la présence des termes monstre ou prédateurs. Vient ensuite la question de la santé mentale avec la mention de la folie, mais aussi le recours à des expertises psychiatriques pour restreindre la culpabilité des auteurs. Pour finir, l'ingestion de substances psychotropes comme l'alcool ou la drogue.

Dans certaines affaires la mention de substances psychotropes ou encore de la santé mentale du prévenu fait partie des faits amenés, d'autres fois il s'agit d'éléments questionnés. Dans un cas, comme dans l'autre, l'équilibre est fragile. Sur quels éléments met-on l'emphase et pourquoi ? Comment dirige-t-on l'enquête ? Que rapporte-t-on ?

MYTHE DU « PARFAIT AUTEUR »

Sur l'ensemble des articles 2026 — 2'542 articles

Articles mentionnant au moins un élément du mythe du « parfait auteur »
(Un même article peut contenir plusieurs éléments)



LA MENTION DES NATIONALITÉS OU DE L'ORIGINE

En ce qui concerne la mention des nationalités ou de l'origine des auteurs et victimes, les pratiques des médias, mais aussi des polices et ministères publics ne sont pas homogènes.

Or, les biais sont légion. En effet, les représentations des auteurs, mais aussi des victimes de violences sont emprunts de biais racistes. Il est ainsi courant d'entendre que les violences sont perpétrées uniquement par « des étrangers ». Plus encore, la question des violences et du sexisme est fréquemment instrumentalisée politiquement pour promouvoir une politique raciste, à l'image du Collectif Femonationaliste Nemesis[12].

Nous avons donc cherché à savoir comment étaient mentionnées les nationalités des auteurs et des victimes de violences.

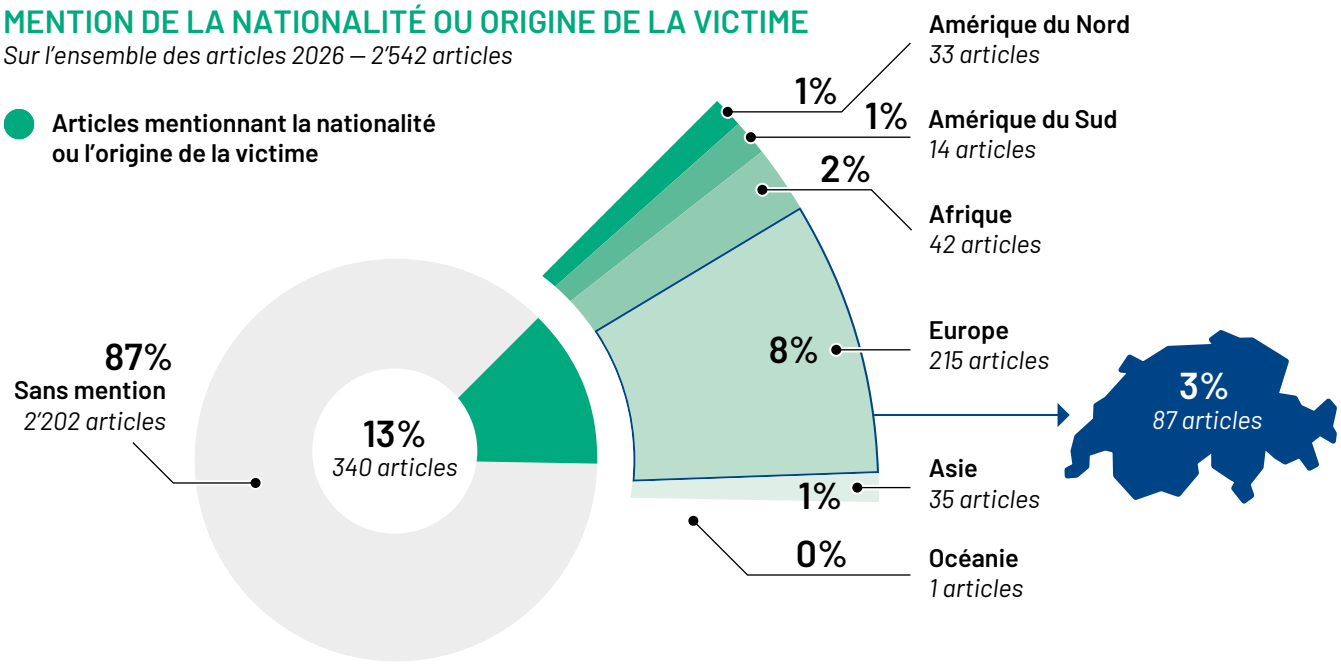
En 2023, nous avions sorti une première analyse. Elle montrait qu'en majorité la nationalité n'était pas mentionnée. Cependant, lorsqu'elle l'était, les auteurs avaient en majorité une nationalité ou une origine extraeuropéenne.

Nous avons choisi de pousser l'analyse plus loin en 2026 en prenant également en compte la mention de la nationalité ou de l'origine de la victime.

Plus encore, le travail d'automatisation nous a poussés à repenser notre catégorisation. Nous avons ainsi choisi de classer les nationalités et origines par continent, puis de préciser la mention ou non de la nationalité suisse.

MENTION DE LA NATIONALITÉ OU ORIGINE DE LA VICTIME

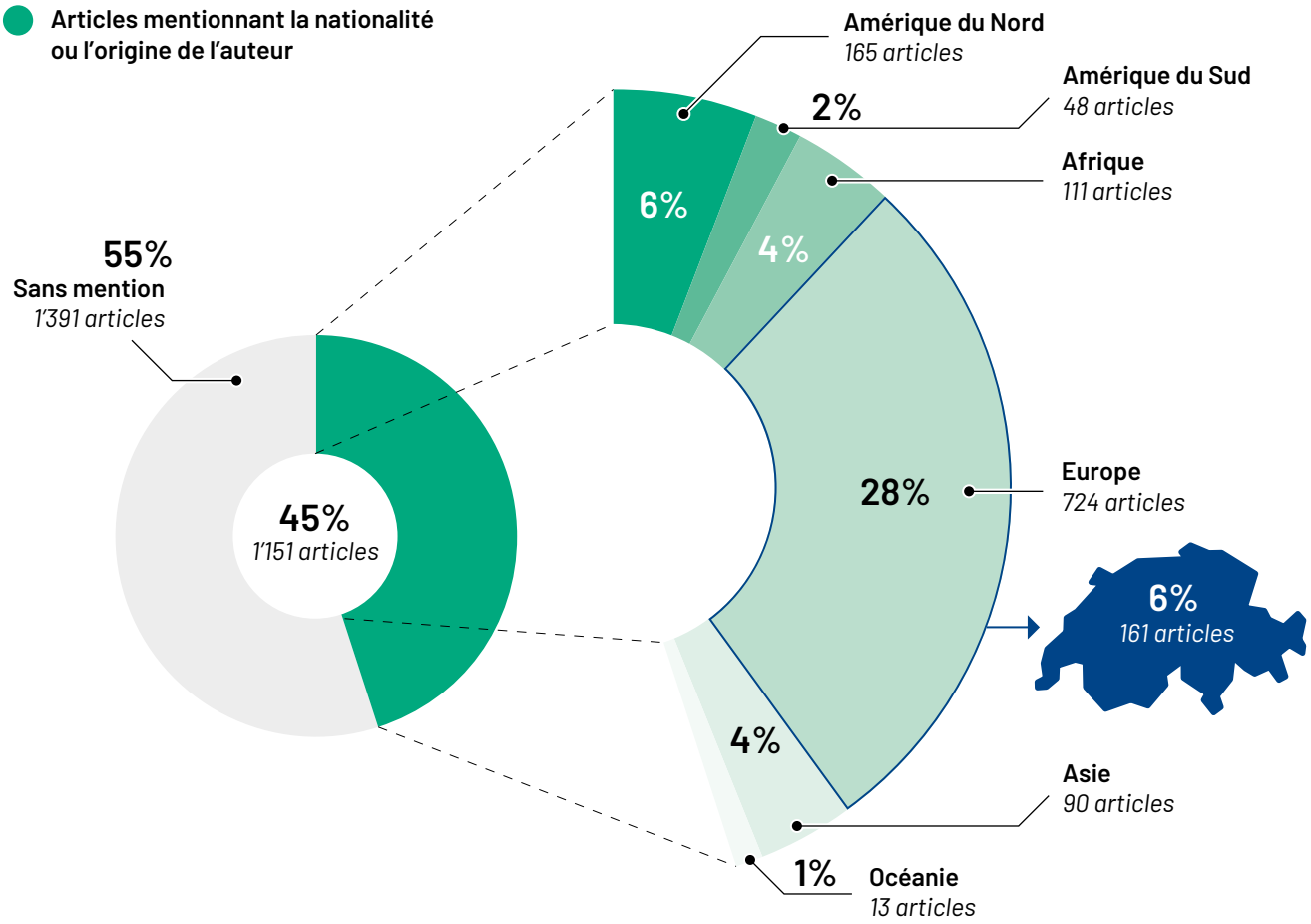
Sur l'ensemble des articles 2026 — 2'542 articles



12 Collectif d'extrême droite se proclamant féministe. Ce collectif porte notamment un discours raciste. Le concept de fémonationalisme a été développé par la chercheuse états-unienne marxiste Sara R. Farris durant les années 2010. Il désigne l'instrumentalisation d'un discours féministe à des fins racistes, islamophobes et xénophobes.

MENTION DE LA NATIONALITÉ OU ORIGINE DE L'AUTEUR

Sur l'ensemble des articles 2026 — 2'542 articles



Premier constat intéressant, la nationalité et l'origine sont plus souvent mentionnées pour l'auteur des violences (45%) que pour la victime (13%). La différence est importante.

Une explication peut se trouver dans les procédures d'expulsions liées aux condamnations des auteurs. La mention de la condamnation peut ainsi amener les journalistes à révéler la nationalité des auteurs. Cependant, l'importance de l'écart invite à comprendre cette différence à l'aune des biais susnommés.

Que cela soit pour les victimes et les auteurs, la nationalité ou l'origine mentionnée se situe en majorité en Europe. Viens ensuite pour les auteurs l'Amérique du Nord, puis l'Afrique et l'Asie. Nous pouvons comprendre la forte présence d'origine américaine du Nord par la médiatisation d'affaires de personnes célèbres, comme Sean Combs ou Weinstein pour le corpus qui nous concerne.

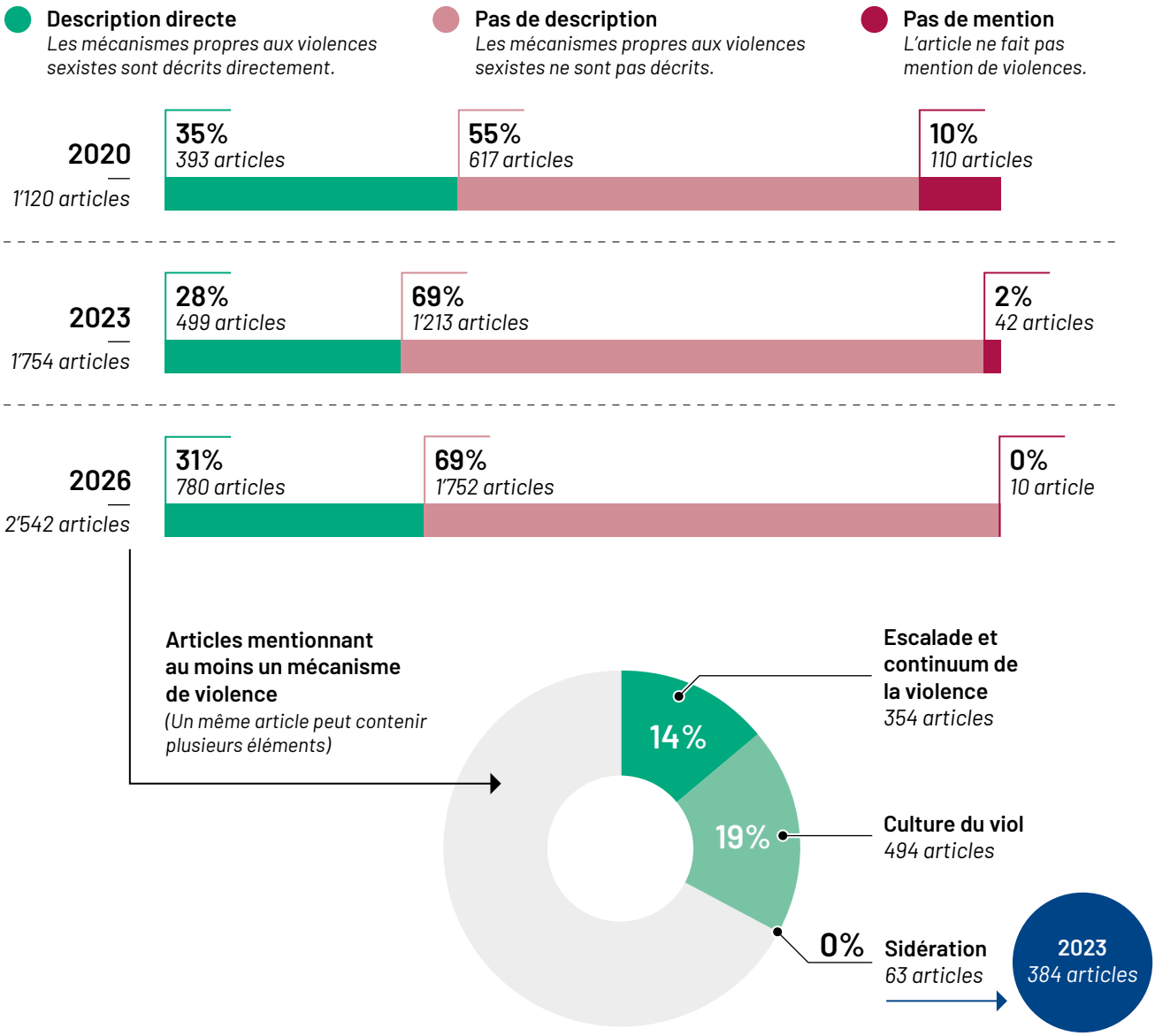
Finalement, si sur l'ensemble des nationalités et origines des auteurs mentionnées 6% sont suisses, 22% européennes (hors Suisse) et 17% désignent d'autres régions du monde.

DESCRIPTION DES MÉCANISMES PROPRES AUX VIOLENCES

Les violences répondent à des mécanismes spécifiques, d'emprise et d'escalade. Les victimes vivent également des états identifiables, comme l'état de sidération, qui permet d'appréhender avec un autre prisme leur réaction et leur témoignage, suite à des violences sexuelles. Plus encore, comprendre les violences comme un fait de société, c'est également considérer que les discours, les comportements et la banalisation des violences font partie du problème.

Nous analysons la présence de ces mécanismes depuis 2020. En 2023, nous avions déjà précisé l'analyse en identifiant plus précisément les mécanismes nommés.

MENTION DES MÉCANISMES DES VIOLENCES



Nous observons une amélioration non seulement au niveau de la mention directe des mécanismes, mais plus encore au niveau de l'absence totale de mention des violences. Ainsi, dans la présente étude, nous avons repéré uniquement 10 articles ne mentionnant pas les violences.

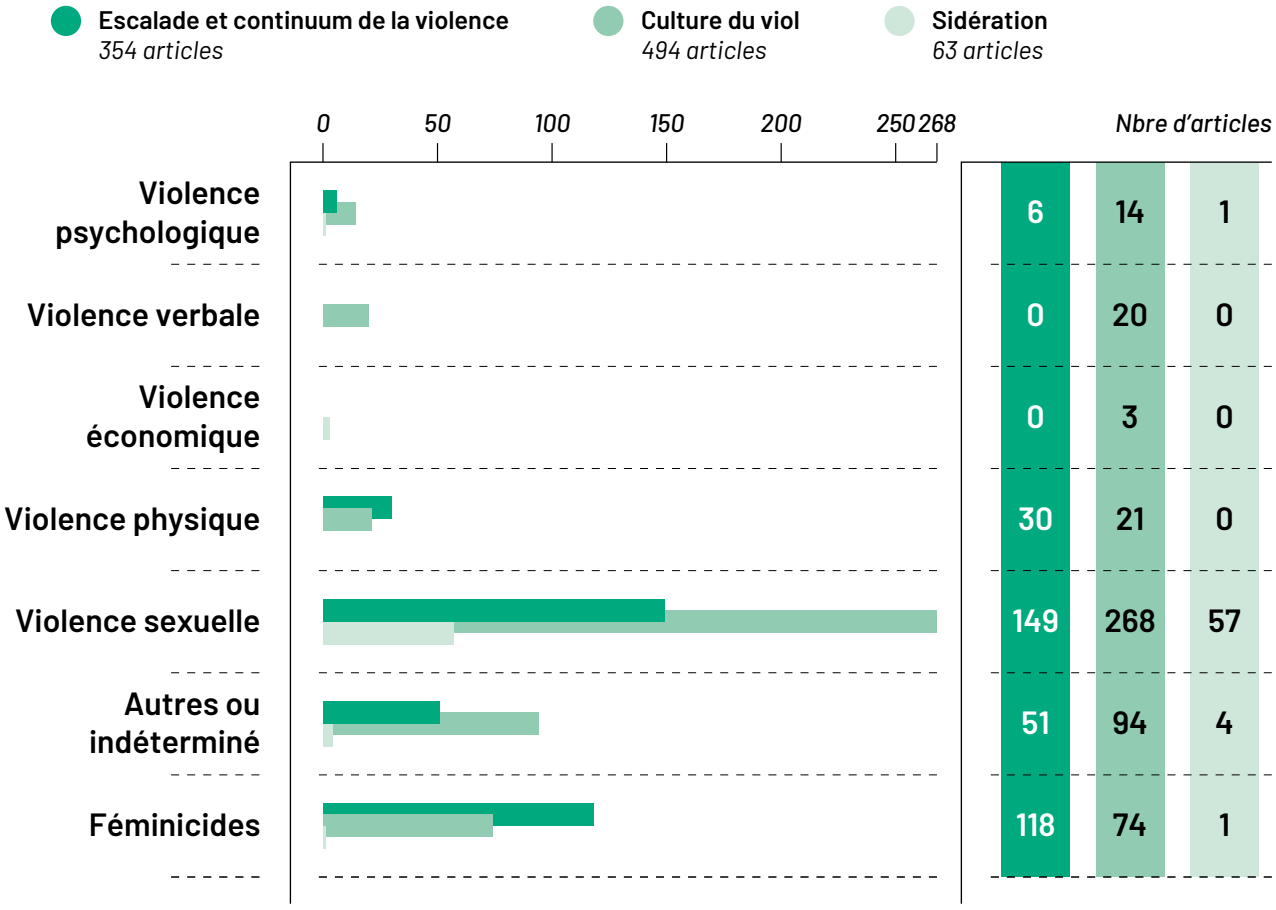
Une différence significative[13] qui montre une évolution dans la manière de repérer les violences. Reste cependant que la mention directe des mécanismes est minoritaire.

Cette mention directe est encore liée à l'actualité politique. Ainsi, nous observons une diminution de la mention du phénomène de sidération en 2026, 63 articles contre 384 articles en 2023. Un fait qui pourrait s'expliquer par l'actualité politique en 2023 autour de la réforme pénale sexuelle.

Nous observons donc que pour être mieux nommés dans les contenus médiatiques, les mécanismes doivent être plus ancrés dans la société en générale et être nommés également dans les espaces judiciaires.

ARTICLES MENTIONNANT LES MÉCANISMES VENTILÉS PAR LES VIOLENCES

Sur l'ensemble des articles 2026 — 2'542 articles



13 Un test de significativité du chi carré a été effectué pour confirmer ces données (p-value < 0,001).

44.

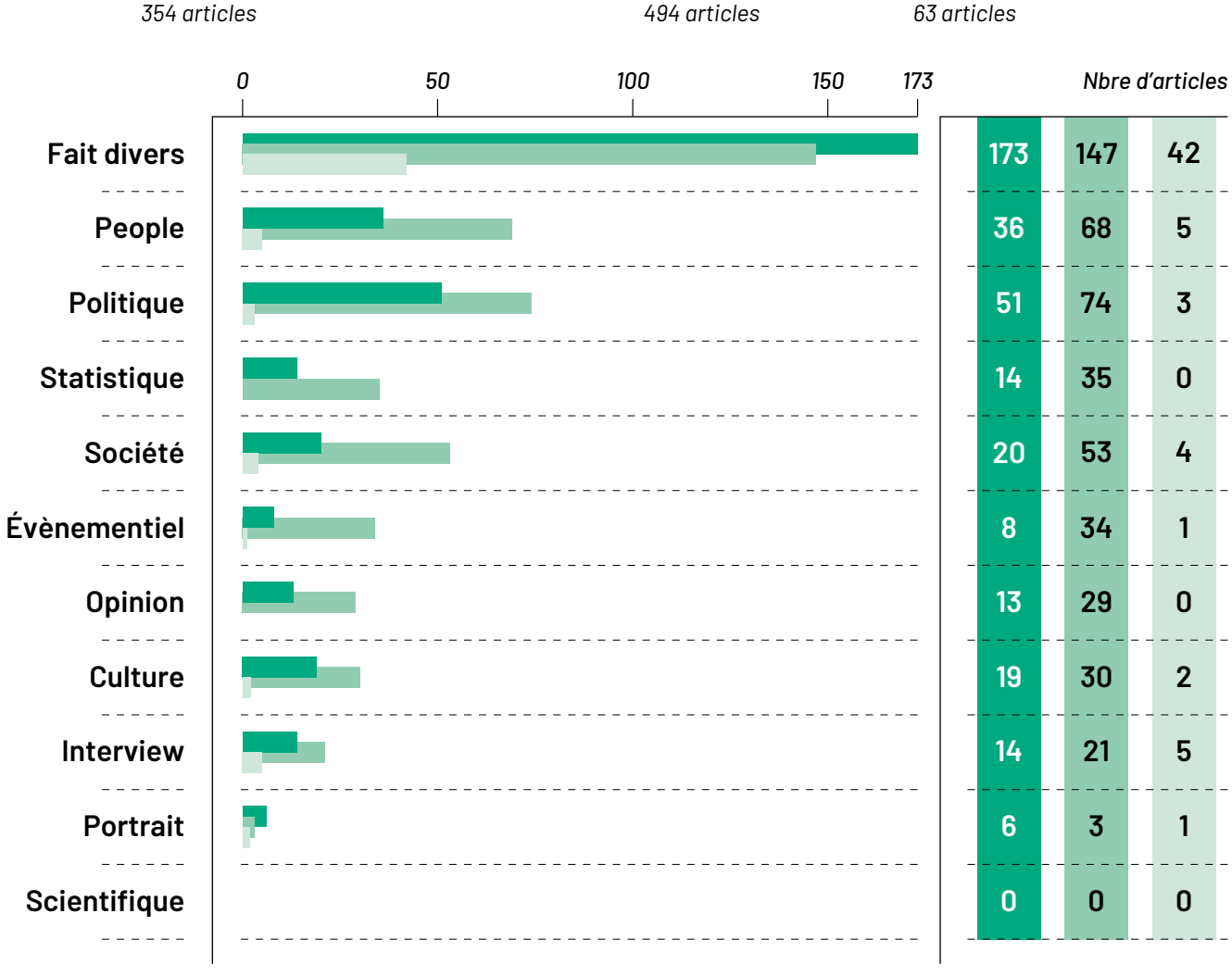
Nous avons cherché en 2026 à approfondir l'analyse en liant la mention des mécanismes avec le type de violence. Nous observons ainsi que certains mécanismes sont très liés à certaines formes de violences. Les mécanismes que cela soit la notion d'escalade et de continuum, le phénomène de sidération ou encore la culture du viol sont fréquemment nommés en lien avec les violences sexuelles. La notion d'escalade des violences et de continuum est également fréquemment mentionnée dans les affaires de féminicide.

Cette forme de catégorisation correspond aux représentations sociales, mais aussi aux discours de prévention des violences. Nous pouvons toutefois nous demander s'il serait bon de décloisonner afin d'appréhender les différentes formes de violences sexistes comme un tout répondant à des mécanismes similaires.

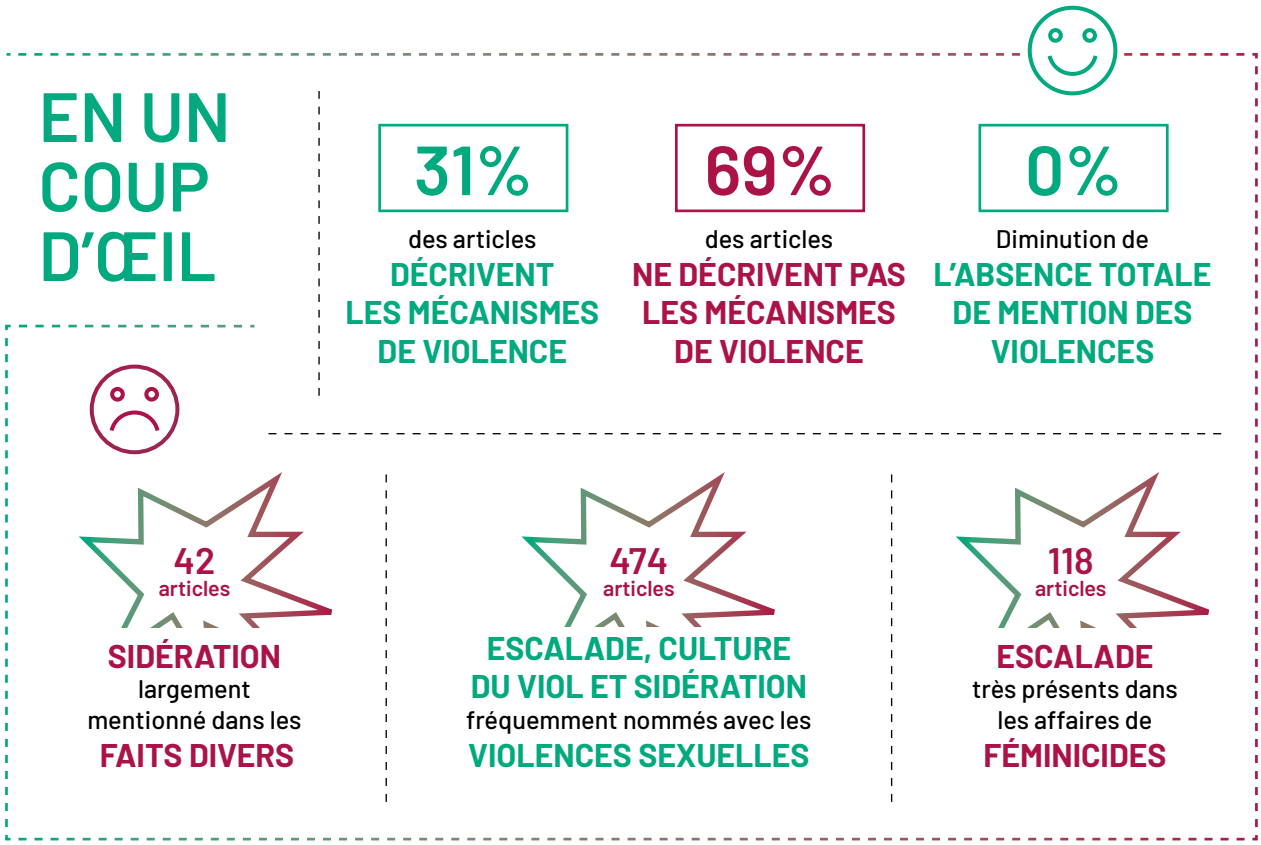
Nous avons pour finir cherché à voir le lien entre les rubriques et la mention des mécanismes.

ARTICLES MENTIONNANT LES MÉCANISMES PAR RUBRIQUES

Sur l'ensemble des articles 2026 — 2'542 articles



Nous observons alors que les mécanismes ne sont pas tous présents de la même manière au sein des rubriques. Ainsi, le phénomène de sidération est largement mentionné dans les faits divers. Il disparait des faits statistiques ou encore scientifiques. Au contraire, les phénomènes d'escalade et de continuum des violences sont représentés bien plus largement dans les rubriques, tout comme la culture du viol.



USAGE DU TERME FÉMINICIDE

En 2023, nous avions analysé la mention du terme féminicide en reprenant la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 2012 et ainsi en considérant les différentes formes de féminicide :

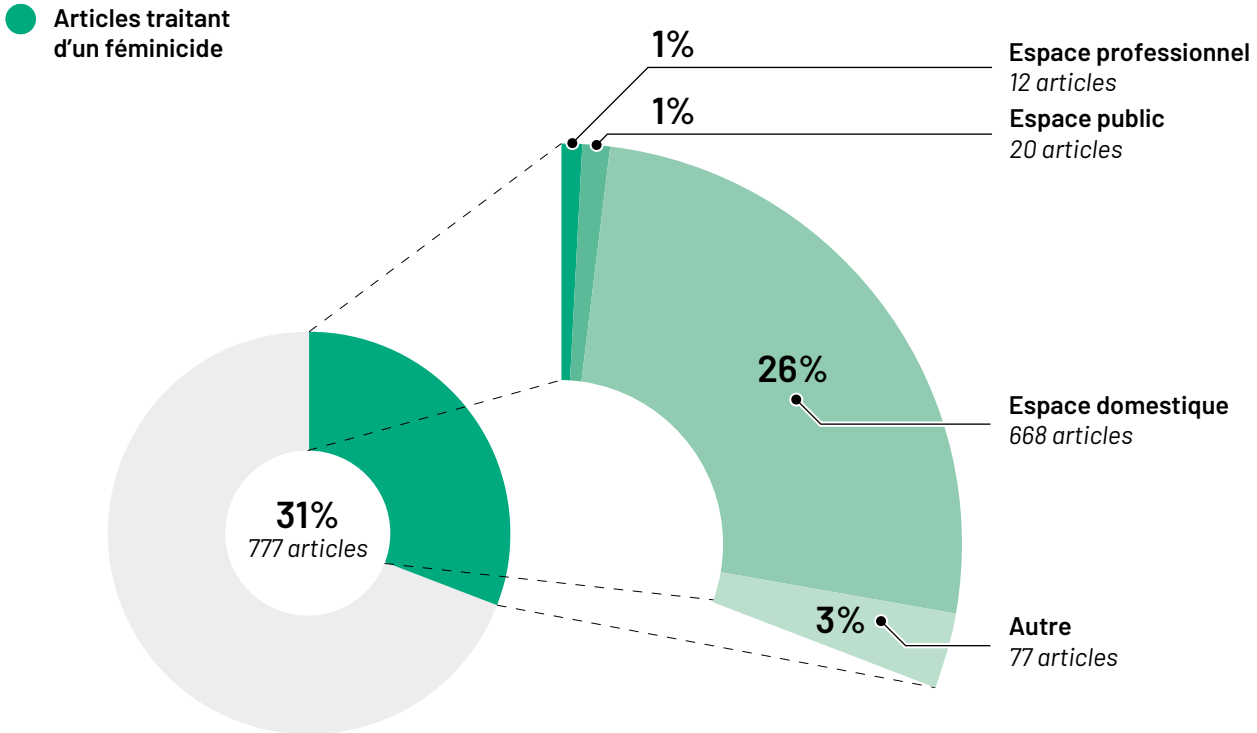
- **LE FÉMINICIDE INTIME :** commis par un époux ou un compagnon, actuel ou ancien.
- **LE CRIME D'HONNEUR :** une femme ou une fille tuée par un membre de sa famille parce qu'elle a commis ce qui est perçu comme une transgression sexuelle ou dans son comportement.
- **LE FÉMINICIDE LIÉ À LA DOT :** il est commis sur la future mariée par sa belle-famille, du fait d'un désaccord entre les deux familles autour de la dot.
- **LE FÉMINICIDE NON INTIME :** commis par une personne qui n'est pas en relation avec la victime.

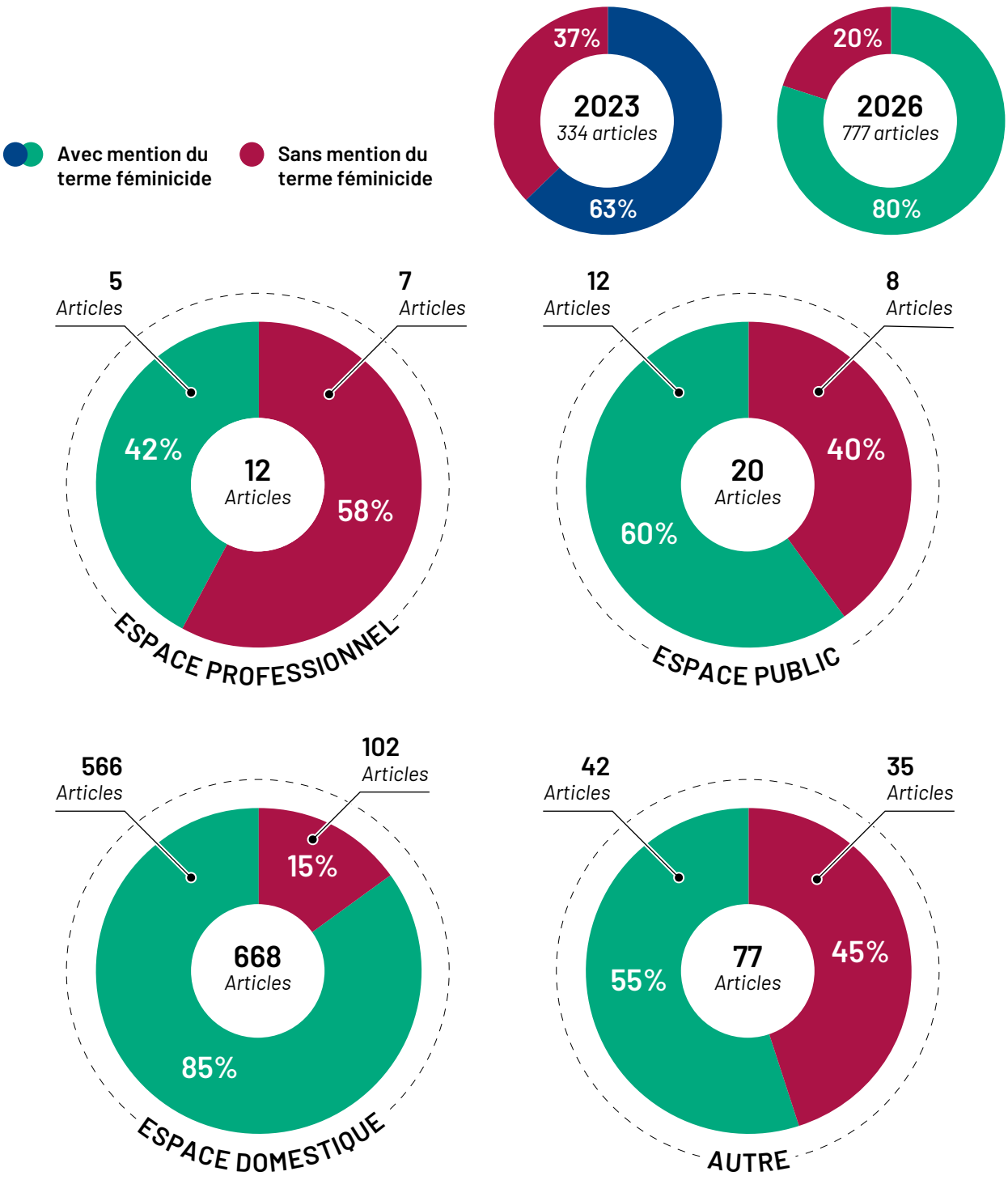
Nous avions ainsi constaté que sur 334 articles parlant de féminicide, seuls 193 articles le nommaient en tant que tel, soit 63%.

En 2026, 777 articles au total parlent de féminicide. Dans 625 articles, le terme « féminicide » est utilisé, soit dans 80% des articles. Une bonne nouvelle qui montre que la terminologie est de plus en plus utilisée dans les médias.

CADRE DES VIOLENCES ET MENTION DU TERME FÉMINICIDES

Sur l'ensemble des articles 2026 — 2'542 articles

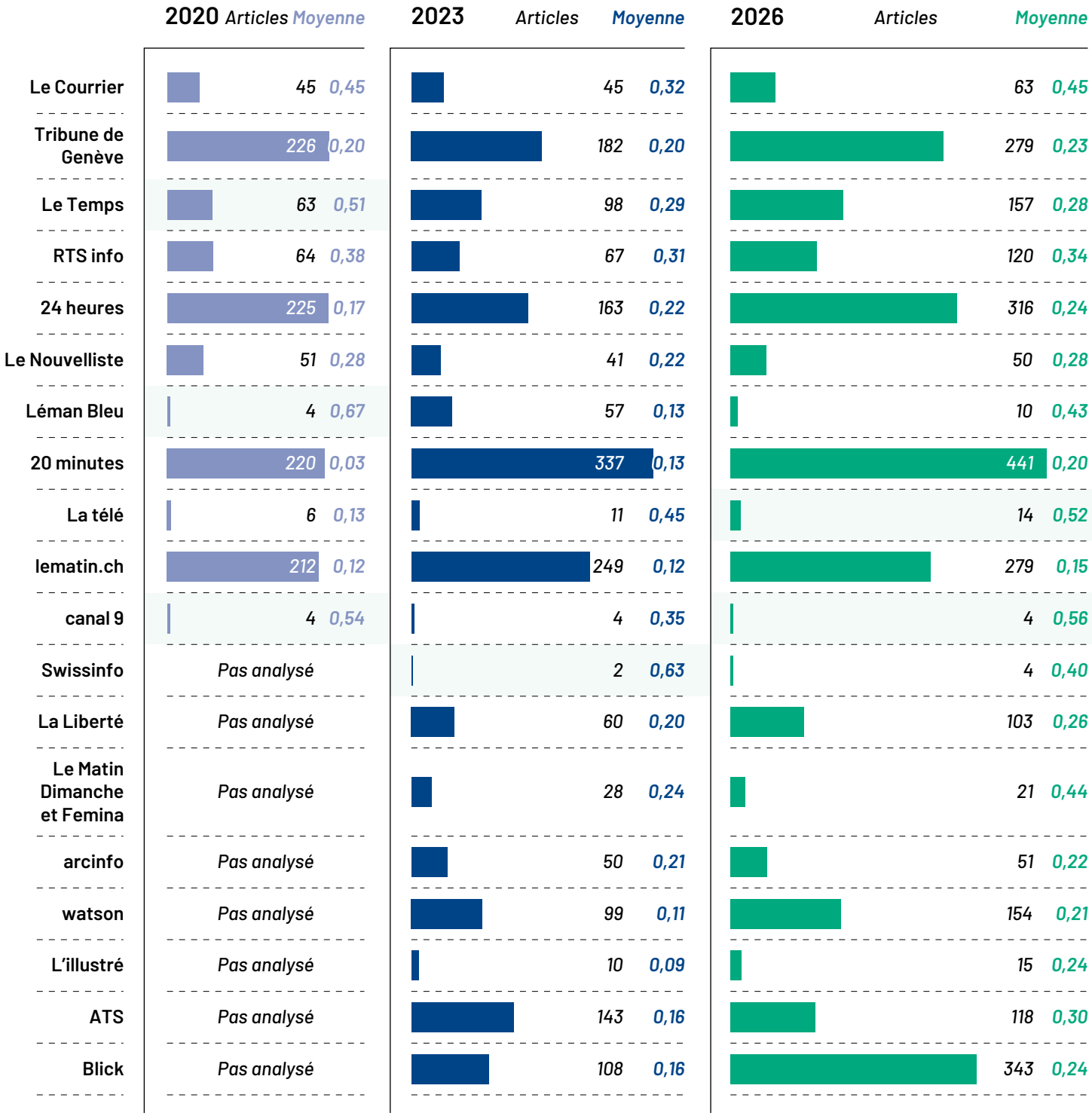




La prise en compte du cadre des violences nous permet d'approfondir ce constat. Tout d'abord, nous observons que les féminicides sont largement médiatisés et nommés dans les cas de violences dans l'espace domestique. Cela reprend les constats de 2023.

Nous observons ainsi que plus le féminicide s'éloigne de la représentation classique du féminicide dans l'espace domestique, plus sa mention diminue. Ainsi, les féminicides dans l'espace professionnel sont moins nommés que les féminicides dans l'espace public et domestique.

48. ANALYSE PAR MÉDIA



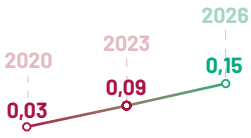
En observant les moyennes par médias, nous pouvons tout d'abord observer que l'écart entre les moyennes tend à diminuer avec les années. Ainsi, si en 2020 la plus petite moyenne était de 0,03 et en 2023 de 0,09 en 2026 elle est de 0,15.

L'inverse est malheureusement également vrai. La moyenne la plus grande en 2020 était de 0,67, de 0,63 en 2023 et elle diminue à 0,56 en 2026.

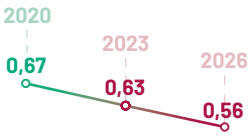
Cependant, de manière générale les tendances sont positives. Ainsi, sur les 19 médias analysés, seulement 2 médias voient leur moyenne descendre par rapport à 2023. Plus encore, sur ces 17 médias, 9 évoluent positivement de manière significative.

Nous pouvons par exemple noter l'évolution du 20 minutes qui passe d'une moyenne de 0,03 en 2020 à une moyenne de 0,20 en 2026 ou encore l'Illustré avec une moyenne de 0,24 en 2026 contre 0,09 en 2023.

EN UN COUP D'ŒIL



Augmentation des **MOYENNES LES PLUS BASSES**



Diminution des **MOYENNES LES PLUS HAUTES**

Baisse de moyenne chez **SEULEMENT 2 MÉDIAS SUR 19**

Hausse de moyenne chez **9 MÉDIAS SUR 19**

Évolution significative pour **LE 20 MINUTES ET L'ILLUSTRÉ**

50. CONCLUSION

Les médias ont un rôle extrêmement important à jouer dans la sensibilisation et la prévention des violences. En utilisant les bons termes et les bons concepts et en informant sur les ressources et le cadre juridique, ils peuvent participer activement à déconstruire les stéréotypes et les biais formant un terrain propice aux violences systémiques.

Les résultats de ce rapport doivent être lus dans le contexte de l'affaiblissement des médias d'actualité et des pressions qui pèsent sur le travail journalistique, notamment de la part des auteurs de violence.

Dans cette situation, il n'est pas étonnant que les conclusions du présent rapport soient mitigées. Un travail de qualité ne peut se faire que dans de bonnes conditions. Informer sur les violences demande des ressources et du temps pour enquêter, contextualiser, consulter des expert·es et dépasser le simple récit des faits. Or les contraintes auxquelles font face de nombreuses rédactions entravent souvent ce travail.

Ainsi, le présent rapport montre que la qualité du traitement médiatique des violences sexistes tend à se stabiliser autour d'une description très neutre, factuelle et encore ancrée dans une réalité individuelle et judiciaire. Or les médias peuvent transmettre plus que des faits individuels tout d'abord en révélant les réalités systémiques, mais aussi en ouvrant le débat sur les solutions possibles. Autant d'éléments qui restent minoritaires selon notre analyse.

Plus encore, certains résultats font craindre un retour de bâton. L'augmentation des articles donnant la parole uniquement aux auteurs de violences, la présence très forte de phénomènes d'animalisation, ainsi que le recours fréquent à l'abus de substances ou à la santé mentale comme éléments explicatifs tendent à atténuer leur responsabilité.

Il reste ainsi beaucoup à faire et de nombreuses personnes à sensibiliser et à informer. La question est comment ? Comment former des journalistes, qui n'ont plus le temps de faire de la formation continue ? Quels outils mettre en place pour simplifier le travail des médias sans leur rajouter un point à la liste des tâches déjà trop chargée ?

Depuis 2016, décadréE a à cœur de travailler avec les journalistes afin de trouver des solutions communes. L'institut souhaite continuer ce travail en prenant en compte les réalités actuelles des rédactions sont confrontés les médias actuellement.

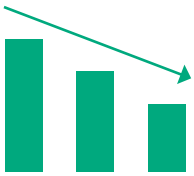
EN UN COUP D'ŒIL

UN TRAITEMENT MÉDIATIQUE QUI RESTE STABLE

0,24

Moyenne générale en 2026,
contre 0,26 en 2023 et 0,19 en 2020

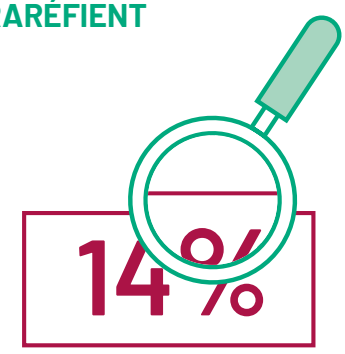
LES ARTICLES LES PLUS PROBLÉMATIQUES DIMINUENT



0,1%

Articles très problématiques en 2026,
contre 1% en 2023 et 7% en 2020

LES ARTICLES LES PLUS EXEMPLAIRES SE RARÉFIENT



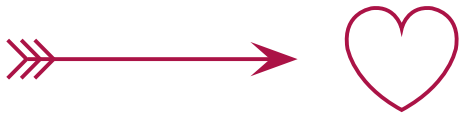
14%

Articles très bien notés en 2026,
contre 18% en 2023 et 25% en 2020

LE VOCABULAIRE ÉVOLUE MAIS LES BIAIS PERSISTENT

80% Articles utilisant le terme « féminicide »

44% Articles associant vocabulaire de la violence et vocabulaire ambigu ou amoureux



LA PRÉVENTION ET LA CONTEXTUALISATION RESTENT À RENFORCER

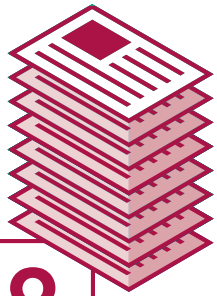


19% Articles contenant encore des mythes et des idées reçues

11% Articles mentionnant des ressources d'aide

5% Articles donnant uniquement la parole aux auteurs de violences

LES CONDITIONS JOURNALISTIQUES SE FRAGILISENT



+788

Articles publiés en 2026 par rapport à 2023, soit environ 15 articles par semaine, dans dans un contexte de licenciements et de restructurations des rédactions

52. ANNEXE TABLEAU MÉTHODOLOGIQUE

CODAGE 1 0 -1

LE VOCABULAIRE

- *L'article contient uniquement un vocabulaire de la violence.*
- *L'article contient un vocabulaire de la violence et un vocabulaire minimisant la violence. Celui-ci restant minoritaire.*
- *L'article contient un vocabulaire de la violence et un vocabulaire minimisant la violence. Celui-ci étant majoritaire.*

LES SOURCES

- *L'article cite directement ou indirectement des expert·es. Les expert·es sont des personnes externes à l'affaire appelées par le média ou la cour pour donner leur avis. Par exemple, des médias, des victimes passées ou les avocat·es ne sont pas des expert-es ; des expert·es psychiatres, des politiques, des associations sont des expert·es.*
- *L'article croise la version de la victime et de l'agresseur, ou contient la version de la victime.*
- *L'article ne contient que la version de l'auteur.*

LA VALIDITÉ DES INFORMATIONS

- *Le/la journaliste peut affirmer 100% des informations données.*
- *Le/la journaliste peut affirmer 75% des informations données.*
- *Le/la journaliste peut affirmer 50% des informations données.*

LA HIÉRARCHISATION DES INFORMATIONS

- *Le titre et le chapeau mentionnent les violences.*
- *Le titre et/ou le chapeau ne mentionnent pas les violences.*
- *Le titre et/ou le chapeau mentionnent des informations ambigües sur le contexte ou tendent à choquer.*
  (Code manuel uniquement)

DESCRIPTION DE LA VICTIME

- *Non : L'article mentionne-t-il les éléments suivants à propos de la victime : comportement avant les violences, comportement après les violences, prise de substances psychotropes (drogue ou alcool), santé mentale, ou autres éléments ?*
- *Oui : L'article mentionne-t-il les éléments suivants à propos de la victime : comportement avant les violences, comportement après les violences, prise de substances psychotropes (drogue ou alcool), santé mentale, ou autres éléments ?*
- *L'article remet en cause la légitimité de la parole de la victime.*
  (Code manuel uniquement)

DESCRIPTION DES RAPPORTS DE POUVOIR

- *La relation de pouvoir et l'emprise sont clairement mentionnées (termes comme emprise, ascendance, pression, pouvoir ; l'auteur est un supérieur hiérarchique ; la victime est mineure).*
- *La relation de pouvoir et d'emprise n'est pas mentionnée explicitement.*
- *L'auteur est aussi considéré comme une victime ou la victime est aussi considérée comme un auteur.*

CODAGE 1 0 -1

DESCRIPTION DE L'AUTEUR

- *L'article ne contient pas de mots-clés thématisant la prise de substances psychotropes, la santé mentale de l'auteur ou animalisant l'auteur.*
- *L'article contient des mots-clés thématisant la prise de substances psychotropes, la santé mentale de l'auteur ou animalisant l'auteur.*
- *L'article contient des mots-clés thématisant la prise de substances psychotropes, la santé mentale de l'auteur ou animalisant l'auteur et ces éléments constituent des excuses au comportement.*
  (Code manuel uniquement)

DESCRIPTIONS DES MÉCANISMES

- *L'article contient des mots-clés décrivant au moins 1 des mécanismes (escalade et continuum des violences, phénomène de sidération, culture du viol).*
- *Les mécanismes propres aux violences sexistes ne sont pas décrits, mais l'article contient en majorité un vocabulaire de la violence.*
- *L'article ne contient pas en majorité un vocabulaire de la violence.*

LA PRÉSENCE DE STATISTIQUES

- *Des statistiques mettant en perspective les violences en général comme un fait de société sont utilisées.*
- *Des statistiques mettant en perspective un seul type de violence sont utilisées.*
- *Aucune statistique n'est présente dans l'article.*

LA MENTION D'AUTRES VIOLENCES

- *L'article cite des violences de manière générale (ex. violences domestiques, harcèlement de rue).*
- *L'article cite d'autres violences sexistes faites par le même auteur sur une ou plusieurs victimes, ou subies par la même victime.*
- *L'article ne cite qu'une violence.*

LA PRÉSENCE DE CITATION D'EXPERT·ES

- *L'article interroge un·e expert·e des violences sexistes (citation directe).*
- *L'article mentionne un·e expert·e, une association ou institution travaillant sur les violences sexistes (citation indirecte).*
- *L'article ne fait aucune référence aux personnes ou organisations travaillant sur les violences sexistes.*

LA PRÉSENCE DE RESSOURCES D'AIDE

- *L'article mentionne un numéro d'aide ou site internet pour les victimes (encadré, numéro, lien direct).*
- *L'article mentionne indirectement une ressource pouvant aider les victimes (texte de loi, organisation aidant les victimes, etc.).*
- *L'article ne mentionne aucun élément informatif pour les victimes.*

54. ANNEXE DICTIONNAIRES ET MOTS-CLÉS

VOCABULAIRE

VIOLENCE

Agression	Force	Voie de fait	Traite
Brutalité	Harcèlement	Violences domestiques	Pédocriminalité
Contrainte	Kidnapping	Violences conjugales	Pédocriminel
Coups	Sévices	Homicides	
Blessures	Torture	Féminicide	
Cruauté	Viol	Meurtre	

MINIMISATION DE LA VIOLENCE

Maladresse	Fureur	Fléau	Pulsion
Incident	Allégations	Forcené	Abuseur
Drame	Insinuations	Pervers	Pédophilie
Dispute	Conflit	Prédateur	Pédophile
Victime présumée	Dérapage	Monstre	
Abus	Passionnel	Relation toxique	

MÉCANISMES DES VIOLENCES

SIDÉRATION

Sidération

CULTURE DU VIOL

Sexisme	Invisibilisation	Inclusion	Ambiance
Objetisation	Patriarcat	Inégalités	Omerta
Machisme	Culture	Misogynie	

DESCRIPTIONS DES AUTEURS DE VIOLENCE

ANIMALISATION

Monstre	Sauvage	Prédateur	Incontrôlable
Monstrueux	Contre nature	Meute	Proies
Bestial	Hideux	Pulsion	Déchaîner
Brutalité	Animal	Impulsif	
Bête	Fureur	Inhumain	

SANTÉ MENTALE / FOLIE

Folie	Démence	Maladie mentale	Fou
Coup de tête	Dépression	Névrose	Pétage de câble
Emportement	Déséquilibre	Paranoïa	Fureur
S'emporter	Égarement	Perversion	Forcené
Aliénation	Excès	Psychose	Pervers
Aliéné	Frénésie	Rage	
Délire	Lubie	Trouble	

SUBSTANCE PSYCHOTROPE

Alcool	Coke	Alcoolisme
Drogue	Fumer	Accro
Médicament	Cannabis	Alcoolisé
Psychotrope	Consommateur	Ivre
Soirée arrosée	Consommation	
Cocaïnomane	Stupéfiant	

56. BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES

AKAS, Luba KASSOVA, Richard ADDY (lead author) — 2026
"The global misogyny News Coverage Tracker".

EAVES — 2012
"Just Women".

CAVALIN Catherine — 2013
« Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : Entre mesures statistiques et interprétations sociologiques », *Nouvelles questions féministes,* vol.32, pp. 64-76.

GUÉRARD Ghislaine, LAVENDER Anne — 1999
« Le féminicide conjugal, un phénomène ignoré. Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais », *Recherches féministes,* vol. 2, n°12, pp. 159-177.

GREVIO — 2022
« Rapport d'évaluation de référence suisse».

KELLY Liz — 1988
Surviving sexual violence, Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. Feminist Perspectives Series.

LIEBER Marylène, GRESER Cécile, Stéphanie PEREZ-RODRIGO — 2019
« Le traitement pénal des violences sexuelles à Genève, Une étude exploratoire », IRS Working Paper n°14.

LOCHON Annie — 2021
« Trente ans de médiatisation des violences sexistes et sexuelles : L'exemple de deux journaux français », *Émulations — Revue de sciences sociale.*

MADRIZ Esther — 1997
"Images of criminals and victims : A study on Women's Fear and Social Control", *Gender and Society,* vol. 11, n°3, pp. 342-356.

MADRIZ Esther — 1997
"Losing a generation : probing the myths and realities of youth and violence", *Social Justice,* vol. 24, n°4, pp. 1-6.

McCORMICK C. (dir.) — 1995
Constructing Gender : The Misrepresentation of Crime in the News. Halifax, Fernwood Publishing.

MEYERS Marian — 1997
News Coverage of Violence Against Women : Engendering Blame. Newbury Park, Sage Publications.

MINORE Raphaela — 2021
« Les chiffres de la violence », BEFH.

SEPULCHRE Sarah — 2019
« La médiatisation paradoxale des violences à l'égard des femmes dans la presse quotidienne belge francophone », *French Journal for Media Research,* vol. 11.

UNESCO — 2005
« Indicateurs d'égalité des genres dans les médias ».

VERQUERE laura — 2025
« Masculinisme : une longue histoire de résistance aux avancées féministes », The Conversation.

58. IMPRESSUM

décadréE
pour l'égalité dans les médias

Institut de recherche et de formation et laboratoire d'idée dans les médias, décadréE propose de créer des ponts entre la recherche et la sensibilisation en menant des actions duales. Spécialisé dans l'égalité de genre dans les médias, l'institut, unique en Europe, mène des projets sur le traitement des violences sexistes, des femmes et des thématiques LGBTIQ+. Il propose des outils de sensibilisation, des formations ainsi que des recherches.

En 2020, l'institut publie son premier rapport sur le traitement médiatique des violences sexistes portant sur une analyse de 1120 articles publiés en 2019.

——

Nous remercions particulièrement l'équipe du Média Innovation Lab de la HES-SO Valais/Walis (Zhan Liu, Anne Darbelley et Nicole Glassey Balet) pour la collaboration qui a permis l'établissement du présent rapport.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Aides financières

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Office cantonal de l'égalité et de la famille

canton de vaud
BUREAU DE L'ÉGALITÉ
entre les femmes et les hommes

VILLE DE GENÈVE

Hes·so VALAIS WALLIS

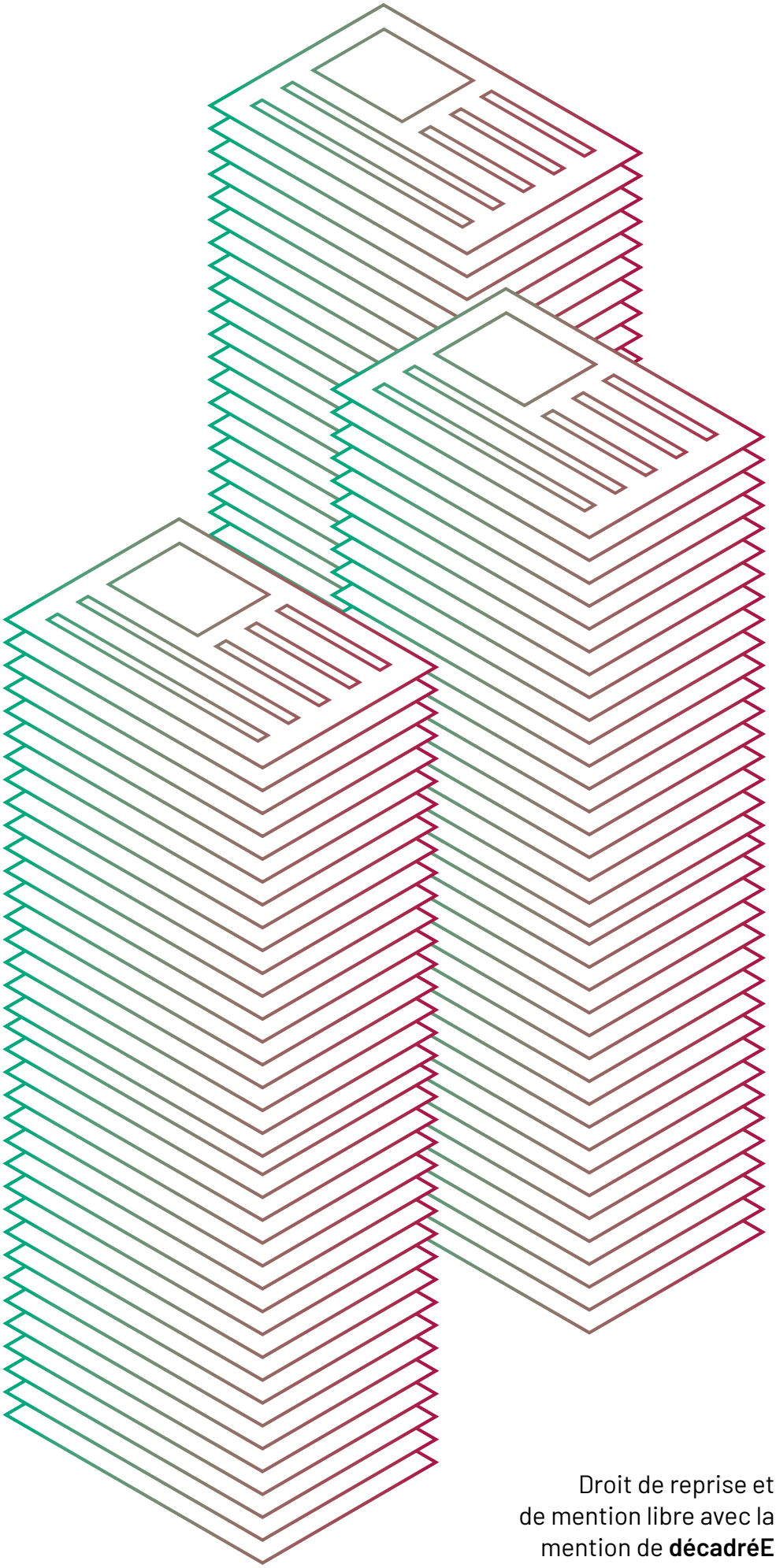
décadréE
Rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève
www.decadree.com

Recherche et rédaction : Valérie Vuille
Avec la participation de Amélie Duval, Erica Berazategui et Sarah Gutierrez Barrios.

Mise en page : Aurélie Morard
Date de publication : Novembre 2026

Contact : décadréE
Courriel : info@decadree.com

59.



Droit de reprise et
de mention libre avec la
mention de **décadréE**